

Le secteur privé dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso

Etat des lieux des acteurs et des appuis

Mars 2021



Sommaire

1.	Contexte de l'étude	3
	La promotion du « secteur privé » pour transformer les agricultures africaines	3
	Une étude de cas sur le Burkina Faso, pour nourrir les réflexions de la communauté des acteurs du développement	4
	Démarche adoptée.....	5
2.	La structuration du secteur privé burkinabè.....	6
2.1	Contexte social et économique au Burkina Faso	6
2.2	Le secteur privé au Burkina Faso.....	7
	Classification des opérateurs privés.....	7
	Etat des lieux du secteur privé burkinabè.....	8
2.3	Le secteur privé dans les filières agro-alimentaires.....	10
	Les filières agro-alimentaires au Burkina Faso.....	10
	Développement du secteur privé dans les filières agro-alimentaires.....	12
3.	Les dispositifs d'appui	16
3.1	Cartographie des dispositifs d'appui aux opérateurs privés au Burkina Faso.....	16
3.2	L'appui aux opérateurs privés dans l'agro-alimentaire : éléments saillants.....	24
	Structures d'appui aux opérateurs privés	24
	Projets d'appui au développement et à la structuration du secteur privé.....	29
	Les outils de facilitation des investissements	34
3.3	Impact sur les agricultures familiales et la sécurité alimentaire : éléments de discussion ..	39
4.	Annexes	40
4.1	Bibliographie.....	40
4.2	Liste des acteurs rencontrés.....	43

Résumé

La promotion du « secteur privé » est de plus en plus considérée comme une composante clé du développement agricole, aussi bien par les dirigeants africains que par les partenaires au développement. Cette étude de cas sur le Burkina Faso a vocation à nourrir les réflexions de la communauté des acteurs du développement sur les dispositifs d'appui aux opérateurs privés de l'agro-alimentaire à promouvoir. Elle propose un état des lieux des opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso et une cartographie des dispositifs d'appui. Elle invite à être mise en discussion pour identifier les bonnes pratiques d'appui aux opérateurs privés de l'agro-alimentaire, au regard de l'implication des agricultures familiales dans les filières et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

1. Contexte de l'étude

La promotion du « secteur privé » pour transformer les agricultures africaines

La promotion du « secteur privé » est de plus en plus considérée comme une composante clé du développement agricole, aussi bien par les dirigeants africains¹ que par les partenaires au développement.

En raison de leurs capacités d'innovation et d'investissement, les opérateurs privés sont vus comme des acteurs clés de la transformation des agricultures africaines, qui doit tout à la fois permettre d'accroître la production agricole, de fournir des aliments sains et nutritifs à une population en forte croissance, de préserver durablement les ressources naturelles, ainsi que d'offrir des emplois et des revenus décents à des dizaines de millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail.

L'appel au « secteur privé » pour transformer les agricultures africaines n'est pas nouveau, mais il a été renforcé depuis les années 2000. La crise alimentaire de 2007-2008 a replacé la sécurité alimentaire et nutritionnelle en haut de l'agenda africain et international, conduisant à la mise en place de nombreuses initiatives associant le secteur privé pour assurer la modernisation des filières et augmenter la production agricole. L'avènement du néolibéralisme et la limitation des dépenses publiques, tant dans les pays africains qu'au niveau de l'aide publique au développement, ont contribué à une transformation des modalités d'intervention. Historiquement positionnée dans le financement des biens ou services publics, l'aide publique au développement est désormais orientée vers la recherche d'un effet de levier sur l'investissement privé².

La promotion du « secteur privé » dans l'agriculture africaine revêt une diversité de formes : participation des entreprises et des institutions d'appui au secteur privé à la conception et à la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires ; mécanismes de facilitation des investissements privés dans les filières ; partenariats public-privé ; appui à la création et au développement d'entreprises dans le secteur de l'agro-alimentaire ; dispositifs d'appui au développement du secteur privé en milieu rural ; agriculture contractuelle.

Cependant, cette promotion du « secteur privé » n'est pas sans susciter des interrogations et de craintes au sein de la communauté des acteurs du développement. Quelle est la capacité des opérateurs privés à intégrer les agricultures familiales dans les filières ? A assurer une alimentation saine et durable pour tous ? A préserver les ressources naturelles (eau, terre, biodiversité) déjà menacées ? Quels types d'acteurs et quels types d'appui faut-il privilégier à cet effet ?

Le secteur privé, de qui parle-t-on ?

Le terme « secteur privé » englobe un ensemble d'acteurs très divers « allant des associations d'agriculteurs, des coopératives et des PME jusqu'aux plus grandes sociétés internationales. Il

¹ Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), initié par le NEPAD et la FAO en 2003, souligne par exemple dans sa feuille de route pour la réalisation de la vision 2025 que « le secteur privé sera un partenaire clé pour la mise en œuvre, prenant parfois la direction des opérations. Si un effort spécial sera fait pour favoriser et soutenir le secteur privé national, l'ampleur de la tâche à accomplir commande que tous les niveaux du secteur privé – des entreprises locales naissantes aux multinationales créées de longue date – soient pro activement engagées en qualité de partenaires ».

² Inter-réseaux, Issala, SOS Faim Belgique, 2019.

inclut également les institutions financières privées, les associations industrielles ou professionnelles, et les consortiums représentant les intérêts du secteur privé » (FAO)³.

L'utilisation de ce terme globalisant prête à de nombreux débats. D'un côté, il est important de reconnaître les producteurs agricoles et leurs organisations comme des opérateurs privés à part entière pour mettre en lumière leur contribution essentielle à la structuration des filières (les producteurs sont les premiers investisseurs dans l'agriculture⁴). De l'autre, leurs intérêts peuvent diverger de ceux d'autres acteurs privés (entreprises, investisseurs) qui représentent une menace croissante pour les paysans de moins en moins bien lotis face à cette concurrence⁵.

Les instruments d'appui au développement du secteur privé agricole et rural ciblent une diversité de types d'acteurs (entreprises de différentes tailles, coopératives, investisseurs nationaux et internationaux, institutions financières). S'il est important que les producteurs puissent accéder à un accompagnement, les logiques d'appui ne peuvent être uniformes – notamment au regard des asymétries d'information et de pouvoir propres au « secteur privé ». Cette note inclut les producteurs et leurs organisations dans le champ des opérateurs privés tout en veillant à observer l'effectivité et la pertinence des appuis au secteur privé pour ce type d'acteur.

Une étude de cas sur le Burkina Faso, pour nourrir les réflexions de la communauté des acteurs du développement

Cette note propose une étude de cas sur le Burkina Faso. Elle a pour objectif de nourrir la réflexion de la communauté des acteurs du développement sur les dispositifs d'appuis aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires à privilégier. Elle vise à contextualiser ce que recouvre le « secteur privé » dans ce petit Etat enclavé du Sahel, et à dresser un état des lieux des dispositifs d'appui existants pour les opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires.

Le choix du Burkina Faso pour conduire cette étude de cas apparaît intéressant pour plusieurs raisons. La situation au Sahel, sur le plan de l'insécurité et du changement climatique, est très préoccupante et invite à trouver des solutions en travaillant à l'échelle locale, en s'appuyant notamment sur les agricultures familiales et ceux qui les accompagnent. Le Burkina Faso est une petite économie agricole, centrée sur des exploitations familiales encore peu connectées au marché, mais disposant d'un réseau d'organisations paysannes important. Le gouvernement burkinabè affiche, en parallèle d'un soutien aux exploitations familiales, une ambition de développer le secteur privé⁶; il est un moteur dans la région pour le développement de « pôles de croissance agricole⁷ » destinés à attirer de nouveaux investisseurs privés dans l'agriculture.

³ <http://www.fao.org/partnerships/private-sector/fr/> [consulté le 10/02/2021]

⁴ ¾ des investissements dans l'agriculture dans les pays à revenu faible et intermédiaire sont réalisés par les agriculteurs eux-mêmes (Lowder, Carisma and Skoet, 2015).

⁵ Inter-réseaux, 2020. Compte-rendu de la réunion de cadrage du Grain de Sel n°81 du 3 juillet 2020.

⁶ http://cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 compte parmi ses effets attendu « un environnement des affaires plus incitatif et un secteur privé renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion ». Le deuxième Programme national du Secteur Rural (PNSR II) en est le document de mise en œuvre, opérationnalisant la politique agricole et rurale du Burkina Faso. Il se base notamment sur les référentiels régionaux : PDDAA +10, ECOWAP/CEDEAO et PRIA (Programme régional d'investissement agricole).

⁷ Les pôles de croissance agricole consistent en des partenariats publics-privés qui visent à attirer les investissements sur des zones de terres agricoles à fort potentiel. Ils sont dotés d'infrastructures pour soutenir la production et la

Au Burkina Faso, le « secteur privé » est peu structuré et caractérisé par l'informel et l'auto-emploi. Le secteur privé formel est embryonnaire et concentré dans les communes urbaines. Dans le secteur de l'agro-alimentaire, on observe l'émergence de PME de la transformation, tirées par la demande croissante des marchés urbains nationaux, régionaux et internationaux. Le secteur compte peu d'entreprises sophistiquées et celles-ci sont davantage orientées vers l'export et les produits de rente (coton et autres oléo-protéagineux notamment).

Le recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières de l'agro-alimentaire a montré la multiplication des initiatives en la matière. Celles-ci sont souvent récentes, avec peu de recul sur les bonnes pratiques à retenir et un impact encore relativement faible. Les dispositifs d'appui ont été classés en trois catégories pour faciliter la lecture : (i) des structures d'appui aux entreprises offrant un certain nombre de services, principalement à destination des PME ; (ii) une multiplication de projets et programmes, portés dans le cadre de la coopération internationale, visant la promotion des relations d'affaires entre entreprises et producteurs, le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, l'accès au financement pour les entreprises agricoles et la transition écologique ; (iii) les outils de facilitation des investissements privés, ciblant en général des investisseurs à plus grande échelle mais encore peu opérationnels.

A partir de l'état des lieux proposé, il sera intéressant de conduire des échanges avec des acteurs Sud et Nord, afin d'identifier les bonnes pratiques d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires et de formuler des recommandations sur les dispositifs à promouvoir pour assurer l'intégration des agricultures familiales dans les filières agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Démarche adoptée

Cette étude de cas est structurée en deux parties. La première dresse un état des lieux des opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso : qui sont les acteurs ? Quel est leur niveau de structuration ? Quelles sont les dynamiques en cours ? La seconde partie propose une cartographie des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires, réalisée à partir d'un recensement de ces dispositifs d'appui. Elle s'ouvre sur une synthèse des éléments saillants et des enjeux à mettre en discussion au regard de l'implication des agricultures familiales dans les filières et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'étude de cas a été réalisée par Inter-réseaux Développement rural, depuis le Burkina Faso, avec l'appui de ses membres et partenaires. Elle s'appuie sur :

- des entretiens menés à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso avec un panel d'acteurs diversifié : entreprises, organisations de producteurs (OP), agences de coopération, structures et programmes d'appui au secteur privé, institutions nationales, banques (voir la liste en annexe) ;
- une revue bibliographique présentée en annexe et des recherches en ligne (en particulier sur les sites internet des différents dispositifs d'appui recensés).

Le recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires n'est pas exhaustif ; la diversité a été privilégiée autant que possible.

Il s'agit d'une étape de travail visant à nourrir les réflexions sur les dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires les plus pertinents. Cette étude de cas a vocation à être mise en discussion au niveau des acteurs impliqués dans la promotion du secteur privé au Burkina Faso, et plus largement au sein de la communauté des acteurs du développement rural. Elle pourra être affinée et valorisée dans les échanges à venir, et constituer un « document vivant ». Des explorations d'autres géographies (en particulier de pays côtiers de la sous-région tels que la Côte d'Ivoire, le Togo ou le Sénégal) pourront être utiles pour alimenter une approche comparative.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des réflexions collectives et des travaux conduits par Inter-réseaux dans le cadre de son cycle thématique sur le « secteur privé »⁸, en particulier la publication sur le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique (Inter-réseaux, Issala, SOS Faim Belgique, 2019)⁹. Il sera complété par les travaux du réseau en cours et à venir, notamment sur les bonnes pratiques de partenariat entre entreprises et producteurs, et leur contribution aux systèmes agro-alimentaires territorialisés¹⁰.

2. La structuration du secteur privé burkinabè

2.1 Contexte social et économique au Burkina Faso

Le Burkina Faso est une petite économie du Sahel enclavée et peu urbanisée (30%). Comme ses voisins, elle connaît un taux de croissance démographique soutenu (3%), avec une population très jeune (âge médian de 17,4) et faiblement alphabétisée (1/3). 80% des actifs vivent de l'agriculture et sont concentrés dans les campagnes au Sud et à l'Ouest du pays où les terres sont plus fertiles et plus arrosées. Cette économie agricole fortement dépendante des pluies est exposée à des risques climatiques accrus (34% de la superficie du pays se sont déjà dégradés, sous l'effet du changement climatique et de la désertification) et à la variation des cours internationaux (or, pétrole, coton, riz).

Après 27 ans sous la présidence de Blaise Compaoré, le pays a connu une insurrection populaire en 2014. Les élections présidentielles de 2015 ont porté Roch Christian Kaboré à la tête du pays (réélu en novembre 2020). Depuis 2016, le pays connaît une très forte dégradation de son contexte sécuritaire, avec des attaques meurtrières fréquentes dans le Nord et l'Est, et d'importants déplacements de populations (plus d'un million de déplacés à la date du 8 août 2020, soit 1/20^{ème} de la population¹¹).

Le pays a connu de bonnes performances économiques ces dernières années (taux de croissance annuel moyen de 6% la dernière décennie), tirées par les exportations d'or et de coton. Malgré cela, le taux de pauvreté reste très élevé (taux de pauvreté extrême de 40%).

⁸ En savoir plus sur le cycle thématique « secteur privé » d'Inter-réseaux : <https://www.inter-reseaux.org/publication/le-role-croissant-du-secteur-privé-dans-les-politiques-agricoles-et-alimentaires/>

⁹ Inter-réseaux, Issala, SOS Faim Belgique, 2019. Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique. https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/ir-issala-sos_note_secteur_privé_fr.pdf

¹⁰ Découvrir les actualités et les activités d'Inter-réseaux sur l'implication du secteur privé dans la structuration des filières : <https://www.inter-reseaux.org/publication/les-bonnes-pratiques-de-partenariat-entre-entreprises-et-op/>

¹¹ CONASUR, août 2020.

<https://rodakar.iom.int/sites/default/files/pictures/publications/Donn%C3%A9es%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20sur%20le%20PDI%20au%2008%20ao%C3%BBt%202020.jpg>

Carte n°1 - Situation géographique du Burkina Faso.



Le Burkina Faso reste le pays de la région qui reçoit le moins d'investissements directs étrangers. Les investissements privés sont freinés notamment par l'enclavement, la faiblesse des infrastructures (coût de l'énergie et des transports parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest), et des procédures lourdes et complexes.¹²

2.2 Le secteur privé au Burkina Faso

Classification des opérateurs privés

Au Burkina Faso, la classification des entreprises est définie par la loi N°015-2017/AN portant loi d'orientation et de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso. Elle distingue quatre catégories d'entreprises en fonction de leur chiffre d'affaires et du nombre d'employés.

Tableau n°1 - La classification des entreprises au Burkina Faso

	Micro entreprise	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Effectif permanent	< 10 employés	Entre 10 et 30	Entre 30 et 100	> 100
Chiffre d'affaires annuel	< 15 millions de F CFA	Entre 15 et 50 millions de F CFA	Entre 50 millions et 1 milliard de FCFA	> 1 milliard

Source : Loi N°015-2017/AN portant loi d'orientation et de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso

¹² Inter-réseaux, 2019. BDS n°30.

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), propose une gamme plus large de critères de caractérisation des entreprises (*voir tableau ci-dessous*). Le principal défi pour la caractérisation des entreprises demeure la collecte d'informations, d'autant plus que le secteur privé est très largement informel (90% des emplois).

Tableau n°2 - Critères de caractérisation des entreprises proposés par la MEBF

Critères quantitatifs	Nombre d'employés permanents*
	Niveau du capital social*
	Chiffre d'affaires*
	Niveau d'actifs
	Montant des investissements
Critères qualitatifs	Statut juridique*
	Tenue d'un système comptable agréé
	Indépendance
	Secteurs d'activités*
	Registre de commerce*
	Déclaration fiscale et sociale*
	Domiciliation bancaire et adresse géographique*
Autres critères	Entreprenariat féminin*
	Age de l'entreprise*
	Localisation*
	Valeurs ajoutées
	Contribution aux exportations
	Utilisation des résultats de la recherche locale
	Utilisation ou production de la haute technologie et des TIC

* Informations effectivement collectées par la MEBF qui a en charge la création des entreprises, à travers le CEFORE.

Source : MEBF, 2020.

Les formes juridiques des entreprises sont régies par les actes uniformes du traité de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) ratifié par le Burkina Faso en 2009. Ces actes distinguent les entreprises individuelles, les sociétés commerciales (sociétés à responsabilité limitées et sociétés anonymes entre autres) et groupements d'intérêts économiques, et les sociétés coopératives (sociétés coopératives simplifiées et sociétés coopératives avec conseil d'administration)¹³. Néanmoins, la formalisation et la mise en conformité des organisations avec les actes uniformes de l'OHADA sont embryonnaires (notamment en ce qui concerne la formalisation des organisations de producteurs en sociétés coopératives).

Etat des lieux du secteur privé burkinabè

Le 7^e recensement industriel et commercial (RIC VII) réalisé en 2016 par l'Institut national de la statistique et de démographie (INSD) donne des éléments de caractérisation du secteur privé burkinabè (niveau de formalisation, taille et statut juridique des entreprises ; implantation géographique et structure du capital ; secteurs d'activités principaux). Ce recensement s'intéresse aux entreprises de tous les secteurs d'activités mais exclut les exploitations agricoles et les vendeurs ambulants.

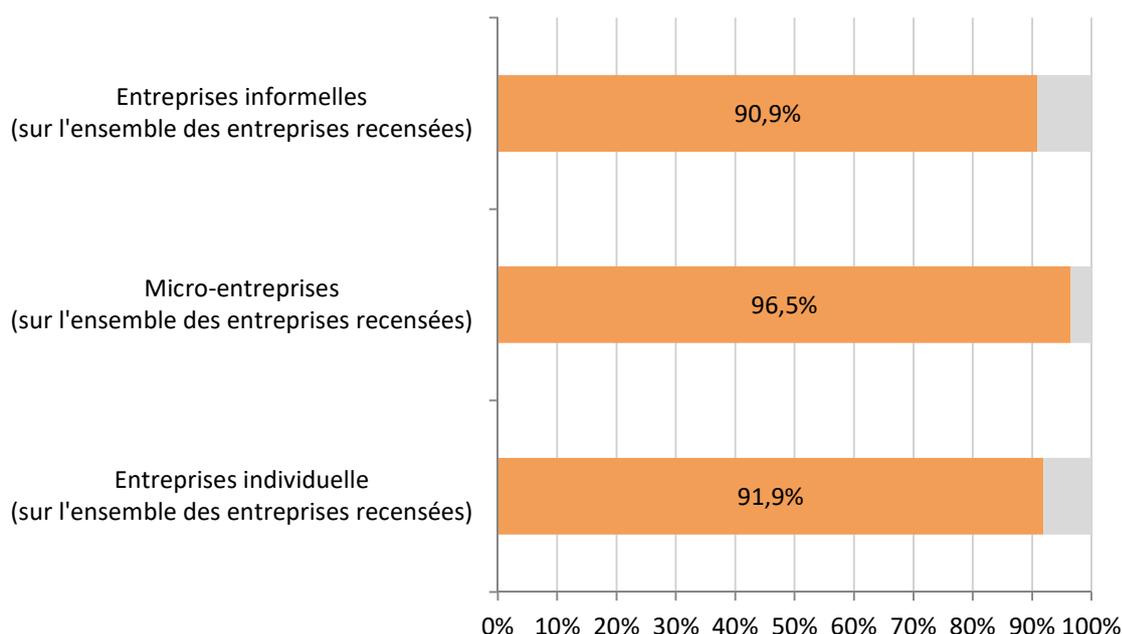
¹³ Voir le tableau des formes juridiques des entreprises, réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, sur la plateforme de promotion de l'entreprenariat féminin : http://www.femme-entrepreneur.bf/wp-content/uploads/documents/LES_DIFFERENTES_FORMES_JURIQUES_DENTREPRISE.pdf

Niveau de formalisation, taille et statut juridique des entreprises

L'économie burkinabè repose très largement sur les micro-entreprises informelles. 90,9% des 99 261 entreprises non agricoles recensées sont informelles¹⁴. Au niveau de la taille des entreprises, la quasi-totalité (96,5%) sont des micro-entreprises (moins de 10 salariés ; chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 millions de FCFA). Les grandes entreprises représentent moins de 1% de l'effectif.

Au niveau du statut juridique, plus de 91,9% des entreprises recensées sont des entreprises individuelles (EI). Les entreprises plus structurées, notamment les SARL (0,6%) et les SA (0,2%) sont très faiblement représentées.

Graphique n°1 - Caractérisation des entreprises au Burkina Faso



Source : INSD, 2018

Implantation géographique et structure du capital des entreprises

Les entreprises sont concentrées dans les deux principales villes du pays : 55,4% dans la capitale Ouagadougou et 17,3 % à Bobo-Dioulasso.

Elles sont détenues majoritairement par des burkinabè (98,3% des entreprises).

Secteurs d'activité principaux et concentration

La plupart des entreprises recensées sont actives dans le commerce (52,6%) et les services (28,2%). Le reste du tissu industriel est composé d'entreprises manufacturières, de sociétés d'exploitation minière, d'électricité, de gaz, d'eau et de travaux publics.

¹⁴ Une entreprise est dite formelle si, en plus de posséder un numéro d'immatriculation auprès des structures administratives compétentes (Numéros CNSS, IFU, numéro RCCM), elle utilise le SYSCOHADA comme type de comptabilité. Les autres entreprises sont considérées comme informelles.

Le secteur privé burkinabè est fortement concentré. Une poignée d'acteurs concentrent notamment les activités d'export et un volume important du chiffre d'affaires global. Seuls 3,6% des entreprises exportent ; ¼ des entreprises qui exportent réalisent à elles seules 99,2 % des exportations totales. Les entreprises formelles (qui représentent seulement 9,1% des entreprises) contribuent à 93,0% du chiffre d'affaires global des entreprises burkinabè¹⁵.

Secteur financier

Le diagnostic secteur privé du Burkina Faso¹⁶, réalisé par *International Finance Corporation* (Banque Mondiale), souligne également la concentration du secteur financier et sa faible orientation vers le secteur agro-alimentaire. Le secteur bancaire est concentré autour de trois banques panafricaines (Coris Bank, EcoBank et Bank of Africa qui détiennent 55% des actifs). Le secteur de la microfinance compte 133 IMF, dont une (le Réseau des caisses populaires du Burkina) rassemble 73 % des clients.

Les prêts des banques au secteur privé se concentrent sur les grandes entreprises opérant dans les secteurs du commerce, des services, des travaux publics d'infrastructure et des industries extractives (80% du total des actifs des banques). L'accès limité au financement pour les microentreprises et les PME est préjudiciable pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. La part des prêts au secteur agricole (3,9% des actifs bancaires) reste faible et déséquilibré au regard de sa place dans l'économie burkinabè.

L'essor des services financiers numériques (comptes d'argent mobile tels que *Orange money*)¹⁷ tend à démocratiser l'accès à certains services financiers – avec un écart relativement faible entre les zones urbaines et les zones rurales.¹⁸

2.3 Le secteur privé dans les filières agro-alimentaires

Les filières agro-alimentaires au Burkina Faso

L'agriculture représente 78% des emplois et 34% du PIB du Burkina Faso. Le secteur est dominé par des systèmes de production de subsistance, caractérisés par des petites exploitations agricoles, avec une faible productivité, des niveaux d'autoconsommation élevés, et une faible intégration des chaînes de valeur. La carte ci-dessous présente les principaux moyens d'existence des ménages, par zone.

Les céréales pluviales (maïs, mil et sorgho) représentent les deux tiers de la superficie cultivée et constituent les principales cultures vivrières de base. Bien que la production ait augmenté de 20% au cours de la dernière décennie, le pays n'est autosuffisant en céréales que trois ans sur quatre. Le Burkina Faso importe 400 000 tonnes de riz chaque année, ce qui représente environ la moitié de ses besoins de consommation.

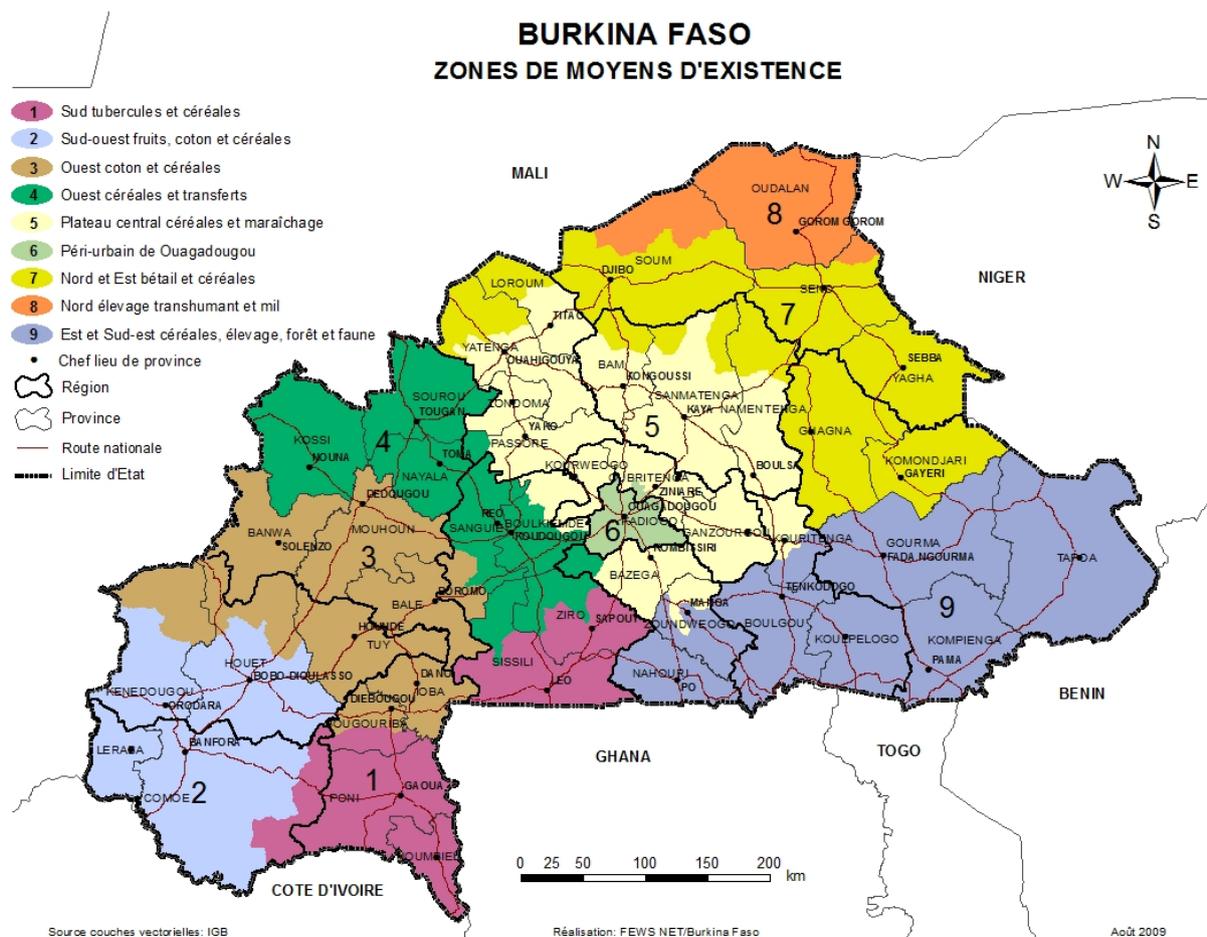
¹⁵ INSD, 2018.

¹⁶ IFC, 2019.

¹⁷ Le nombre de détenteurs de comptes d'argent mobile est passé de 3 % de la population adulte en 2014 à 33 % en 2017.

¹⁸ IFC, 2019.

Carte n°2 - Les moyens d'existence au Burkina Faso



Le coton est la principale culture de rente. Avec une production annuelle variant entre 440 000 et 895 000 tonnes selon les années (entre 2010 et 2019)¹⁹, le Burkina Faso est l'un des premiers producteurs de coton en Afrique. Le coton joue un rôle essentiel pour les producteurs car il leur permet d'accéder aux engrais pour les cultures vivrières, dans le cadre d'accords d'agriculture contractuelle avec les compagnies cotonnières²⁰. Les dernières campagnes ont néanmoins été décevantes à cause du climat, de l'insécurité et des intrants.

Viennent ensuite les productions de sésame (qui a connu un boom avec une production annuelle avoisinant les 150 000 tonnes ces dernières années), puis d'arachide et de soja, ainsi que de karité et d'anacarde. Le Burkina produit également beaucoup de fruits et légumes.

L'élevage est un secteur important qui contribue à hauteur de 11% au PIB annuel. Il repose principalement sur un système de pâturage extensif et familial (pastoralisme, système agropastoral). La transformation reste très peu développée. La production laitière locale reste faible et saisonnière même si on dénombre près de 200 laiteries réparties sur le territoire national.

Avec le changement climatique, l'aggravation du contexte sécuritaire et la fermeture de certaines frontières dans la sous-région, les parcours de transhumance deviennent de plus en

¹⁹ FAOSTAT : <http://www.fao.org/faostat/fr> [Consulté le 24/03/2021]

²⁰ Jeremy Strauss, 2018.

plus difficiles pour les éleveurs-pasteurs. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sur les ressources naturelles sont en augmentation. Ces éléments de contexte doivent interroger les modalités d'investissement agricole.

La filière avicole a une dynamique d'évolution forte, notamment autour des principales agglomérations, avec l'intervention d'entreprises agro-industrielles en amont (production d'aliment volaille).

Développement du secteur privé dans les filières agro-alimentaires

Le réseau des organisations de producteurs (OP) est important et morcelé au Burkina Faso. La Confédération paysanne du Faso (CPF), regroupant une quinzaine de faitières nationales dont l'UNPCB (coton) et l'UNPRB (riz), est l'interlocuteur principal de l'Etat concernant les politiques publiques. Les OP cotonnières sont les plus appuyées pour fournir des services économiques aux paysans. De nombreuses OP céréalières (UGCPA, FNZ, FEPA-B) développent aussi des fonctions économiques avancées : achat groupé d'intrants, fourniture de crédit, stockage et vente groupée, en particulier dans le maïs.²¹

Les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie au Burkina Faso pâtissent de la mauvaise intégration entre les producteurs et les entreprises agroalimentaires plus sophistiquées. Le potentiel de production et de transformation agro-alimentaire demeure sous-exploité. Certaines matières premières agricoles sont exportées brutes pour être transformées dans les pays côtiers voisins (Côte d'Ivoire ou Ghana) où les structures de coûts sont plus compétitives pour les unités de transformation²². Le faible niveau de structuration de l'industrie agroalimentaire nationale favorise la consommation de produits alimentaires importés dans les zones urbaines, d'autant que les régimes fiscaux et douaniers sont parfois à l'avantage de ces derniers. La poudre de lait²³ ou encore le sucre²⁴ importés exercent ainsi une concurrence déloyale par rapport à la production locale.

Des PME de transformation agroalimentaires dynamiques se développent dans divers sous-secteurs (sésame, mangue, jus de fruits, maïs, noix de cajou, karité et autres produits naturels), tirées par la demande croissante des marchés urbains nationaux, régionaux et internationaux. Mais elles rencontrent des difficultés à s'approvisionner en matières premières auprès des producteurs burkinabè (disponibilité tout au long de l'année, respect des normes de qualité). Le problème du taux d'aflatoxine²⁵ est très souvent souligné comme un obstacle à l'approvisionnement local par les transformateurs, par exemple. La faiblesse des infrastructures (transport, stockage, coût de l'énergie et de l'eau), des compétences en gestion d'entreprise (comptabilité, planification des activités) et de l'accès au financement (cherté du crédit et garanties exigées) freinent aussi le développement de ces PME de transformation agroalimentaire.

Le Burkina Faso compte peu d'entreprises sophistiquées actives dans le secteur agricole ou qui s'approvisionnent en produits agricoles locaux. Il s'agit notamment des usines de coton (SOFITEX, FASO-COTON et SOCOMA), des producteurs industriels d'huile de coton (SN-CITEC et

²¹ Inter-réseaux, 2019. BDS n° 30.

²² Entretien avec Jeremy Strauss, 3/09/20.

²³ <https://www.sosfaim.be/le-lait-local-burkinabe-contre-la-concurrence-deloyale/> [consulté le 16/02/20]

²⁴ <http://www.commodafrica.com/13-03-2019-crise-de-mevente-du-sucre-la-sn-sosuco-au-burkina-la-bouee-de-sauvetage-toujours-attendue> [Consulté le 16/02/20]

²⁵ L'aflatoxine est une mycotoxine produite par certains champignons proliférant notamment sur des graines conservées en atmosphère chaude et humide.

SOFIB), d'une société sucrière de grande envergure (SN-SOSUCO qui produit plus de 30 000 tonnes de sucre par an pour le marché national et emploie plus de 3 000 personnes²⁶), des minoteries (Moulin du Sahel) et de la brasserie BRAKINA (pour lesquelles les matières premières restent très largement importées), des mines, des hôtels, des chaînes de supermarchés urbains, des multinationales alimentaires (Nestlé). Ces entreprises ont peu de lien avec des entreprises plus petites (PME de transformation agro-alimentaire notamment)²⁷.

Depuis les années 2000, des interprofessions se mettent en place : CIC-B (céréales), la CIR-B (riz), les Tables filières (mangue, karité, lait, etc.), l'INTERSEB (sésame). Elles visent à créer un cadre de concertation entre les différents opérateurs au sein des filières (producteurs, transformateurs, commerçants, transporteurs, etc.), pour renforcer les échanges et organiser le marché, avec un degré d'opérationnalité varié²⁸.

Cet état des lieux de la structuration du secteur privé dans les filières agro-alimentaire au Burkina Faso (chapitre 2) permettra de comprendre et d'apprécier la pertinence des dispositifs d'appui recensés (chapitre 3). On notera notamment l'accent mis sur le renforcement des PME de la transformation, la promotion des relations d'affaires entre producteurs et entreprises de transformation/commercialisation, la facilitation de l'accès aux financements pour les entreprises agro-alimentaires, et la volonté d'attirer des investissements à grande échelle dans les filières, en l'absence de grandes entreprises de production et de transformation.

²⁶ Site internet SN-SOSUCO : <https://snsosuco.com> [Consulté le 16/02/20]

²⁷ Jeremy Strauss, 2018.

²⁸ Inter-réseaux, Larès, 2017.

Tableau n°3 - Exemple de structuration de quelques filières.

Filière	Maillon de filière			Interprofessions
	Production	Transformation	Commercialisation	
Céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio)	<p>L'exploitation familiale est le mode dominant de production dans les filières céréalières.</p> <p>Les producteurs sont dans leur grande majorité membre d'une organisation paysanne (OP). Les plus représentatives intervenant dans les filières céréales se rencontrent dans le Houet (UPPA - Union provinciale des professionnels agricoles), le Nayala (UGPCER - Union des groupements de producteurs céréaliers) et dans le Mouhoun (UGPCA - Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles).</p> <p>L'Union nationale des producteurs de riz du BURKINA (UNPR-B) a été créée en 2005. 120 à 160 tonnes de riz sont produites par an (ce qui couvre seulement 40% des besoins nationaux de consommation). Il y a peu d'exploitations rizicoles à grande échelle (malgré le projet du pôle de croissance agricole de Bagré).</p>	<p>Les acteurs de la transformation évoluent principalement dans la transformation artisanale. C'est le domaine des femmes par excellence. Elles sont organisées au sein du Réseau des transformatrices de céréales du Faso (RTCF), avec deux réseaux régionaux à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou.</p> <p>On observe l'émergence d'unités semi-industrielles et industrielles de transformation du maïs dont les importantes sont OMEX, MELS, SITRAC, GMF, SODEPAL et SIMAO.</p> <p>Les acteurs de la transformation des céréales sont peu organisés à l'exception du riz où il existe des coopératives d'éleveuses dans les zones de production, une Union nationale des éleveuses (UNERIZ-B créée en 2010), et une Union nationale des transformateurs industriels et semi-industriels de riz du Burkina (UNTR-B créée en 2012) qui rassemble environ 300 entreprises (en majorité des petites unités). Une usine de décorticage du riz a été montée en 2019 à Bobo-Dioulasso et placée sous la gérance de la société semencière NAFASO SA.</p>	<p>Les acteurs de la commercialisation sont en général des individus opérant de manière individuelle. Il existe néanmoins une association de commerçants de céréales dans chacune des 45 provinces du pays. Ces associations sont réunies au sein du Syndicat national des commerçants de céréales (SNCCB).</p> <p>Plusieurs PME de la transformation vendent régulièrement des produits à base de maïs à la BRAKINA (filiale des brasseries Castel). Ces PME s'approvisionnent en maïs au Burkina, mais aussi dans les pays voisins. Brakina achète environ 5 000 t. de maïs à des entreprises locales sur les 12 000 t. dont elle a besoin annuellement.</p> <p>Les commerçants du riz du Burkina sont regroupés au sein de l'Association nationale des commerçants du riz du Burkina (ANACOR-B créée en 2013).</p> <p>Il faut également noter la présence d'acteurs institutionnels tels que la Société nationale de gestion des stocks de sécurité (SONAGESS), ou le Programme alimentaire mondial (PAM).</p>	<p>Le Comité interprofessionnel des céréales (CIC-B) rassemblent les producteurs, transformateurs et commerçants pour les filières sorgho, mil et maïs.</p> <p>Sur le riz, le Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B) rassemble l'UNPR-B, l'UNERIZ-B et l'UNTR-B, l'ANACOR et l'Organisation des transporteurs routiers du Faso.</p>
Oléo-protéagineux (niébé, coton, sésame, arachide, anacarde et soja)	<p>La production du coton couvre 10 à 15% des terres arables du Burkina et représente environ 65% des revenus monétaires des ménages de producteurs. Les producteurs sont organisés au sein de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPC-B) qui rassemble près de 5 000 organisations de producteurs de coton.</p> <p>Les filières sésame et anacarde sont également structurées avec des faitières nationales : l'Union nationale des producteurs de sésame du Burkina (UNAPROSEB) et l'Union</p>	<p>Les produits oléo-protéagineux connaissent en général un faible niveau de transformation au Burkina Faso (95 % des exportations de karité se font sous forme de noix brutes, par exemple). Les femmes sont les principales actrices impliquées dans la transformation de ces produits. Le secteur est dominé par des pratiques artisanales, mais l'on constate actuellement l'émergence d'entreprises semi industrielles sous forme associatives ou individuelles surtout à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso.</p> <p>La transformation et la commercialisation du coton est assurée par des 3 sociétés industrielles d'égrenage qui se partagent le</p>	<p>L'Association professionnelle des commerçants et exportateurs de niébé du Burkina Faso (APCEN-B) a été créée en mai 2012 sous l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture. Elle regroupe 5 entreprises d'exportation et 23 entreprises de commercialisation.</p> <p>Les acteurs de la commercialisation du sésame sont les collecteurs, les commerçants et les exportateurs individuels qui se sont regroupés dans 11 associations faitières fédérées au sein de l'Association nationale des commerçants et exportateurs de sésame du Burkina Faso (ANACES/B). 90% de la production de</p>	<p>L'Association interprofessionnelle du coton au Burkina (AICB) regroupe l'UNPCB et les trois sociétés cotonnières rassemblées au sein de l'Association professionnelle des Sociétés cotonnières (APROCOB).</p>

		<p>nationale des producteurs d'anacarde du Burkina (UNPA-B). La production de sésame est en croissance (150 000 t./an), tirée principalement par les exportations vers l'Asie. Les filières soja et arachide connaissent un faible niveau d'organisation des acteurs de la production et ne disposent pas de filières nationales.</p>	<p>territoire : la SOFITEX, FASO-COTON et la SOCOMA. Il existe également des sociétés industrielles de filature (FILSAH) et de production d'huile (SN CITEC, Watam, SOFIB). Les acteurs de la transformation de la filière sésame se sont regroupés en 2014 au sein de l'Association des transformateurs de sésame au Burkina (ATS-B). Sur filière anacarde, une dizaine d'unités de transformation se sont fédérées au sein de l'Association nationale des transformateurs d'anacarde du Burkina Faso (ANTA-BF) en 2013. Sur les filières arachide et soja, les acteurs de la transformation sont peu organisés.</p>	<p>sésame est exportée. La commercialisation de l'anacarde implique les pisteurs et collecteurs, les commerçants grossistes et les exportateurs qui sont réunis au sein de l'Union nationale des commerçants et exportateurs d'anacarde du Burkina Faso (UNCEA créée en 2016). De grands exportateurs asiatiques (au premier rang desquels la société Olam) interviennent sur les filières sésame et anacarde. Sur la filière karité, on compte plusieurs grandes entreprises d'exportation – dont des françaises (Olvéa, L'Occitane..).</p>	
Fruits et légumes	Fruits (banane, mangue)	<p>La mangue est surtout produite dans de vergers de taille moyenne (3 Ha) par des agriculteurs familiaux dans les régions Ouest du Burkina. 350 000 tonnes sont produites par an. Les producteurs sont organisés autour de l'Union nationale des producteurs de mangue du Burkina (UNPM-B). Les producteurs de la banane sont regroupés au sein de la Fédération nationale des producteurs de banane du Burkina (FNPB).</p>	<p>Les acteurs de la transformation sont de petites unités qui font du séchage de la mangue et du murissement pour la banane. La croissance des exportations de mangues fraîches et séchées attire de nombreuses PME de la transformation, surtout autour de Bobo-Dioulasso (proche des zones de production). L'Association professionnelle des transformateurs de mangue du Burkina (PTRAMAB) rassemble 120 unités de transformation. Les murisseurs et transformateurs de banane ont mis en place l'Association des professionnels du murissement de la banane du Burkina (APROMUB). Une unité de transformation industrielle de fruits tropicaux (DAFANI S.A.) a été installée en 2007 à Orodara au cœur du bassin fruitier du Burkina Faso.</p>	<p>Les fruits sont commercialisés au niveau national, dans la sous-région et au niveau international. L'Association professionnelle des commerçants exportateurs de la mangue du Burkina (APEMAB créée en 2012) compte 76 membres (principalement des PME, centres de conditionnement et commerçant-exportateurs). La Fédération nationale des distributeurs de banane du Burkina (FNDB) rassemble 4000 acteurs : les distributeurs grossistes qui s'approvisionnent auprès des murisseurs et les détaillants.</p>	<p>L'Association professionnelle mangue du Burkina (APROMAB) regroupe l'UNPMB, la PTRAMAB et l'APEMAB. La Table filière banane rassemble la FNPB, l'APROMUB et la FNDB.</p>
	Légumes (oignon, tomate)	<p>La plupart des producteurs de légumes sont membres des groupements des maraîchers. Il n'existe pas d'organisation spécifique aux légumes à l'exception de l'Union nationale des producteurs d'oignon du Burkina (UNAPOB) – créée en 2011 et qui regroupe 15 unions provinciales et 32 000 producteurs.</p>	<p>La transformation des légumes est encore embryonnaire. Le mode de transformation le plus répandu reste le séchage qui est réalisé à petite échelle, notamment dans des cas de surproduction ou des écarts de tri ne pouvant être conservés ou vendus</p>	<p>Les acteurs intervenant dans la commercialisation de légumes au Burkina Faso sont les détaillants, les collecteurs et les grossistes. Sur la filière oignon, l'Association professionnelle des commerçants d'oignon du Burkina (APCOB créée en 2011) rassemble 8 associations de commerçants et 800 membres.</p>	<p>Le Comité interprofessionnel de la filière Oignon du Burkina (CIFOB), créé en 2011, rassemble l'UNAPOB et l'APCOB.</p>

Sources : Ministère de l'agriculture et des aménagements hydraulique, 2019; Jeremy Strauss, 2018 ; Inter-réseaux, Larès, 2017.

3. Les dispositifs d'appui

3.1 Cartographie des dispositifs d'appui aux opérateurs privés au Burkina Faso

Le recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières de l'agro-alimentaire au Burkina Faso a montré la multiplication des initiatives en la matière. Celles-ci sont souvent récentes, avec peu de recul sur les bonnes pratiques à retenir et un impact encore relativement faible. Les dispositifs d'appui ont été classés en trois catégories pour faciliter la lecture : (i) des structures d'appui aux entreprises offrant un certain nombre de services, principalement à destination des PME ; (ii) une multiplication de projets et programmes, portés dans le cadre de la coopération internationale, visant la promotion des relations d'affaires entre entreprises et producteurs, le développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, l'accès au financement pour les entreprises agricoles et la transition écologique ; (iii) les outils de facilitation des investissements privés, ciblant en général des investisseurs à plus grande échelle mais encore peu opérationnels.

La cartographie ci-dessous (*page 17*) présente les dispositifs recensés, en fonction du type de dispositif (structure d'appui aux entreprises ; projet de développement du secteur privé dans les filières agro-alimentaire ; outil de facilitation des investissements privés), des principaux maillons de filières ciblées (production ; transformation ; commercialisation) et de la principale catégorie d'acteurs ciblée (taille des opérateurs privés ciblés).

Cette cartographie est complétée par un tableau donnant plus d'information et de détails sur chacun des dispositifs d'appui recensés (*pages 18 à 23*) : nom complet du dispositif et site internet ; filières prioritaires ; type d'appui (par exemple, appui-conseil, accès aux financements, facilitation des relations contractuelles, avantages fiscaux et douaniers, etc.) ; envergure du dispositif ; prise en compte de l'impact sur les producteurs et la sécurité alimentaire ; date de création et zone d'intervention ; tutelle et financement.

Cartographie des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso

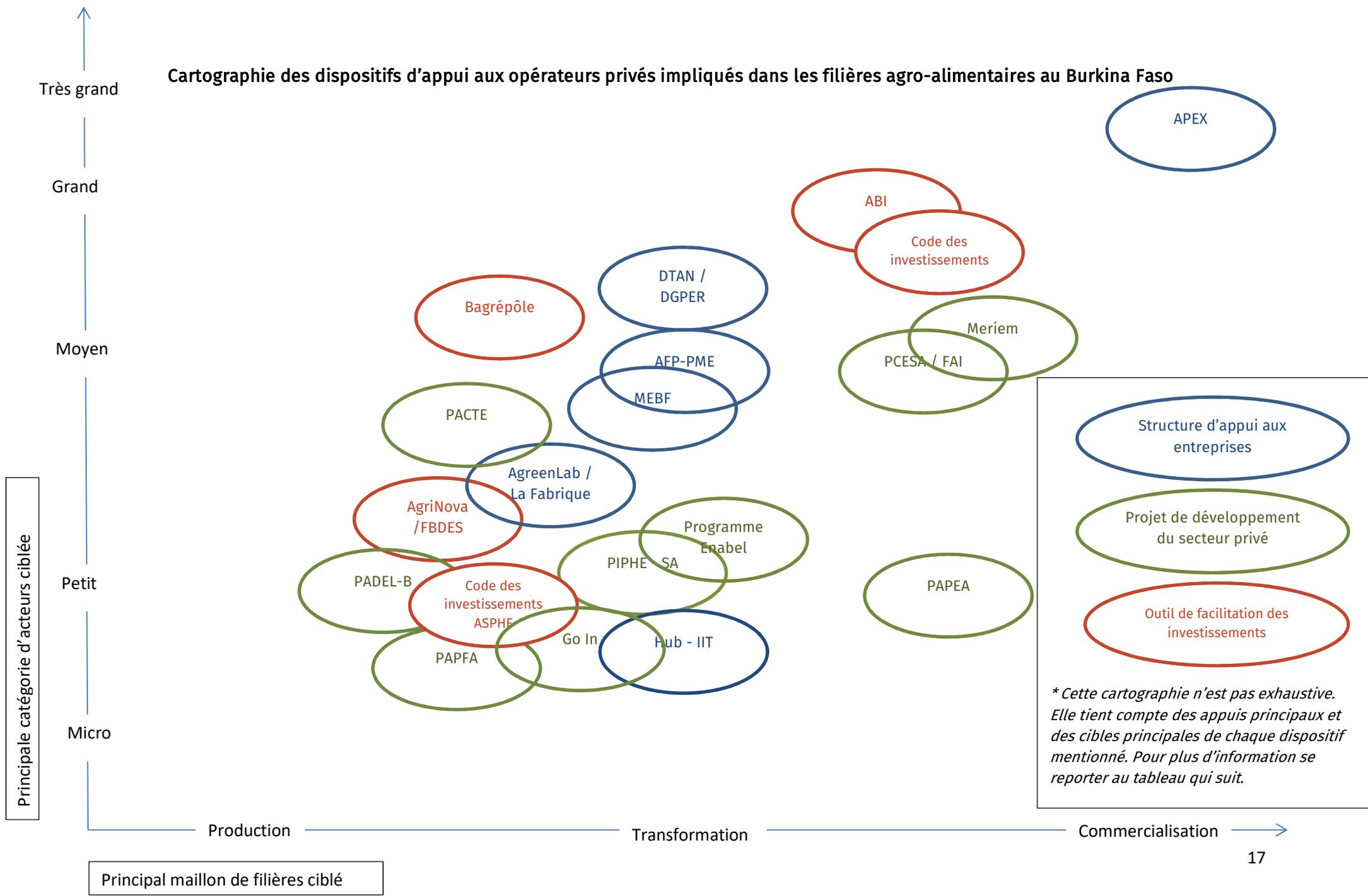


Tableau n°4 - Recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso

Dispositif	Filières et maillons de filières ciblées	Catégorie d'acteurs ciblés	Appui aux opérateurs privés	Envergure du dispositif	Prise en compte de l'impact sur les producteurs et la SAN ?	Date de création et zone d'intervention	Tutelle et financement
<i>Structures d'appui aux entreprises</i>							
AFP-PME Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises http://www.afppme.bf/	Tous secteurs	PME	- Accès au financement (crédits d'investissement et d'exploitation à moyen et long termes, bonification taux d'intérêt) - Appui-conseil en gestion d'entreprise et formations techniques			2008. Territoire national. Présente à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.	Tutelle financière du MEF; tutelle technique du MICA.
MEBF Maison de l'entreprise du Burkina Faso https://www.me.bf/	Tous secteurs	PME et TPE	- Facilitation des affaires et des formalités administratives (création d'entreprises; actes de construire) - Appui-conseil et renforcement des capacités aux entreprises - Exécution de programmes d'appui au secteur privé pour le compte de PTF - Information économique, juridique et fiscale	2014-2019 : 57 365 entrepreneurs formés; 771 diagnostics et plans d'affaires réalisés; 15 491 promoteurs reçus pour des conseils, informations et orientations		2002. Territoire national. Présente dans les 13 régions, à travers ses antennes.	Subventions de l'Etat et de PTF + ressources propres (cotisations des membres, frais de création d'entreprises et actes de construire, prestations de service)
DTAN / DGP Direction technique de la Transformation, de l'alimentation et de la promotion des normes et de la qualité nutritionnelle des produits agricoles, au sein de la Direction générale de la promotion de l'économie rurale	Transformation		- Appui-conseil et renforcement des capacités sur la démarche qualité - Equipement et construction d'unités de transformation	15 entreprises et 32 unités ont été appuyées en 5 ans			Au sein du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAHM)
APEX Agence de promotion des exportations http://www.apexb.bf/	Tous secteurs. Exportation	Exportateurs	- Information économique et commerciale - Assistance technique (facilitation des transactions commerciales, formalités à l'exportation, participation aux manifestations commerciales) - Accès au financement (gestion du			2011. Territoire national. Siège à Ouagadougou; Direction régionale à Bobo-Dioulasso.	Tutelle financière du MEF; tutelle technique du MICA

			FAPEX: Fonds d'Appui à la Promotion Exportateurs)				
Hub-IIT / Aprossa https://www.hub-iit.org/	Céréales, fruits et légumes, cueillette, bétail et pêche, lait, oléagineux, anacarde et cacao, etc. Transformation	Micro, Petites et Moyennes entreprises, groupements, formels ou informels	- Accès aux informations technologiques (équipements et emballages; procédés de production et valorisation des déchets; normes; bonnes pratiques d'hygiène)	95 micro, petites et moyennes entreprises accompagnées / an	Appuis conditionnés à la transformation de produits locaux. Incitation à établir des relations de confiance avec les fournisseurs locaux	2020. Ouaga et à terme à Bobo, puis mise à l'échelle après 2023.	Hébergé par Afrique Verte au Burkina, dans le cadre d'un partenariat entre l'AFD et l'ONG Tech-Dev.
AgreenLab / La Fabrique http://www.positiveplanetinternational.org/project/35/senegal-burkina-faso-agreenlab.html	Agro-alimentaire et énergies renouvelables	PME	- Appui technique (gestion d'entreprise; communication; comptabilité; mise en réseau; recherche de fonds) - Appui financier	Accompagnement de 20 entrepreneurs		2020. Implantation à Ouaga.	Mis en œuvre par La Fabrique au Burkina, dans le cadre d'un programme financé par l'UE et porté par Positive Planet et Make Sens.
<i>Projets de développement du secteur privé</i>							
PIPHE - SA Projet d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur de l'agro-alimentaire https://www.pndes2020.com/pdf/Piphe%20SA.pdf	Toutes filières. Transformation	PME	- Appui-conseil en création et gestion d'entreprises	Une 100 d'entreprises appuyée; coût du projet évalué à 3 MD FCFA		2014. Territoire national.	Porté par l'AFP-PME, sous la tutelle du MICA.
PCESA / FAI Programme Croissance Economique dans le Secteur Agricole / Fonds Agro-industrie https://www.pcesa.bf/	En théorie, toutes filières (sauf coton sur la production), dans la pratique 41% des entreprises appuyées sont dans la filière céréale. Maillons les plus représentés : transformation	Initialement toutes les PME, à partir de 2018 ciblage réorienté vers les moyennes entreprises (>30 M FCFA CA/an). Entreprises appuyées : 27% PME de	- Appui-conseil aux entreprises (études de marché, gestion d'entreprises, demande de financement) via le FAI - Financement des investissements des entreprises, via la mise à disposition de ressources au niveau de 2 IF (Coris Bank et Ecobank) et la mise en place d'un fonds de garantie (à travers la SOFIGIB)	Montant total du PCESA: 45 MD de FCFA. Fin 2019, 970 opérateurs économiques (105 PME, 814 TPE, 45 OP et 6 Interprofession s) ont reçu des services d'appui-conseil.	Appui aux producteurs-fournisseurs (formation technique et organisationnelle, petit équipement, intrants) pour sécuriser le crédit de l'entreprise	2013-2020. Territoire national, à partir de 2018 (avant régions du Centre-Est, du Centre-Ouest, de l'Est, du Nord et du Sahel et villes de Bobo et Ouaga)	Financé par le Royaume du Danemark (33.3 MD FCFA), l'Etat burkinabè (8,3 MD FCFA) et l'UE (3,6 MD FCFA) Tutelle technique du MAAHM) et tutelle financière du MINEFID.

	(41%), transformation - commercialisation (58%).	petite taille, 70% de taille moyenne et 1 entreprise de grande taille. De façon indirecte, les OP.					
PACTE Projet d'agriculture contractuelle et de transition écologique. https://pacte.agriculture.bf/	En théorie, toutes filières (sauf coton) et priorité sur les filières végétales vivrières, animales et PFNL. Dans la pratique, surtout filières maïs et riz. Production, transformation et commercialisation.	Coopératives, transformateurs agro- industriels	- Facilitation de relations contractuelles entre OP et agro- entreprise ou acheteur institutionnel, avec l'appui d'un « opérateur de projet » - Renforcement des capacités des OP et des acheteurs (gestion, étude de marché, certification, qualité). - Appui à la production - Investissements pour les équipements post-récolte et la modernisation des unités de transformation - Appui au développement d'une politique d'agriculture contractuelle et d'agroécologie	Budget total de 44 M d'euros Financement de 30 à 35 projets d'agriculture contractuelle.	Appui aux OP (facilitation des relations contractuelles, renforcement des capacités, appui à la production). Priorité donnée aux filières vivrières, à valeur ajoutée locale et à potentiel de commercialisation sur le marché local.	2019-2024. Ensemble du territoire.	Financé par l'UE (subvention de 14 M d'euros), l'AFD (subvention de 5 M d'euros et prêt de 10 M d'euros), KfW (subvention de 8 M d'euros) et l'Etat burkinabè (2 M d'euros). Contribution attendue des bénéficiaires : 5 M d'euros.
Appui au développement d'un entrepreneuriat inclusif et durable dans la région du Centre-Est. Programme de coopération bilatérale 2019-2023 de Enabel http://www.diplomatie.bf/oda/BKF_Portefeuille_pays_def_v.30-11-2018.pdf	Filières locales (maïs, arachide, manioc) et filières d'export (sésame, soja, PFNL). Production, transformation , commercialisation	Micro, petites et moyennes entreprises	- Renforcement des capacités des PME (gestion et développement d'entreprises, marketing, protocole qualité) - Facilitation des relations commerciales entre entreprises et producteurs - Amélioration de l'offre de services financiers pour les PME - Amélioration de l'environnement des affaires	200 PME coachées; 10 OP engagées dans des relations commerciales stables avec des entreprises. 20 M d'euros (volet entrepreneuriat)	Facilitation des relations commerciales entre entreprises et OP.	En lancement. Région du Centre-Est	Financé par Enabel. Tutelle du MINEFID.
Meriem Mobiliser les entreprises sahéliennes pour des réponses innovantes à large échelle contre la malnutrition	Céréales, patates douces. Transformation et commercialisation	Grandes entreprises; PME	- Développement de produit - Stratégie de distribution et de commercialisation	2 entreprises appuyées au BF		Lancé en 2018. Ouagadougou	Financé par l'AFD (10 M d'euros) et la Fondation Gates (5 M d'euros). Mis en œuvre par un consortium de 7

http://www.meriem-nutrition.org/	ion.						acteurs, dont le Gret et l'Iram.
PAPFA Projet d'appui à la promotion des filières agricoles http://papfa.org/	Sésame, riz, maraichage, niébé. Production, commercialisation.	Micro-entreprises rurales; Coopératives	- Appui à la production - Facilitation des relations commerciales entre OP et entreprises - Développement des services aux entreprises rurales (gestion et développement d'entreprises), via la dynamisation des CREER (Centre de ressource en entrepreneuriat rural)	40,1 milliards FCFA.	Appui à la contractualisation pour les OP appuyées	2018. Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins.	Financé par le FIDA. Tutelle financière du MINEFID; tutelle technique du MAAHM.
PADEL-B Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina http://www.padel-b.org/	Bétail-viande, lait, volaille, miel, poisson, porc. Production, commercialisation.	Coopératives	- Appui à la production - Appui à l'investissement d'« alliances productives » regroupant des OP et des partenaires en amont et aval.	Financement de 80 alliances productives, avec un coût moyen de 200 millions FCFA	A travers les alliances productives, les producteurs reçoivent un appui technique et financier pour rendre disponible leur produit dans la chaîne de valeur.	2018. Territoire national	Financement de la Banque mondiale. Tutelle financière du MINEFID; tutelle technique du MAAHM.
PAPEA Programme d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat agricole https://www.helvetas.org/fr/burkinafaso/ce-qu-on-fait/comment-on-travaille/nos-projets/afrique/burkinafaso/Burkina%20Faso_PAPEA	Mangue, manioc, gingembre, volaille, pomme de terre, lait, œuf, maïs, arachide, miel, porc, tomate, fraise, oignon, bovin, tomate, piment. Transformation commercialisation.	Entreprises agricoles.	- Coaching des entreprises (gestion, marketing, réseautage, plan d'affaires, formation) - Facilitation des relations commerciales au sein de « clusters d'affaires » (producteurs; transformateurs; commerçants; structures d'appui technique, financier et professionnel; collectivités; organismes de normalisation; organisations étatiques) - Accès aux services financiers - Appui à l'investissement (stockage, équipement des unités de transformation...)	60 clusters d'affaires (grappes d'entreprises) mis en place et 6 000 entreprises agricoles accompagnées; 5,040 milliards FCFA	Appui au secteur de la transformation et de la conservation des denrées agricoles, pour renforcer les systèmes alimentaires durables.	Juin 2019 - mai 2023. Régions du Nord, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins et des zones péri-urbaines de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou	Financé par la coopération suisse et mis en œuvre par Helvetas et la SNV.
Go In Gouvernance des chaînes de valeur et Inclusion des filières niébé, lait et produits forestiers non ligneux au Burkina Faso https://www.gret.org/projet/gouvernance-chaines-de-valeur-inclusion-	Niébé, lait, PFNL	MPME (en cohérence avec la loi OHADA, les coopératives sont considérées comme des entreprises);	- Renforcement des organisations interprofessionnelles - Appui à la production - Appui à l'investissement pour les unités de transformation - Renforcement des MPME (gestion comptable, administrative et financière; qualité; marketing)	5 M d'euros. Niébé: 14 000 producteurs et 150 transformateurs; lait: 750 éleveurs et 30 mini-laiteries; PFNL: 30	Facilitation des relations contractuelles entre producteurs et transformateurs via les interprofessions; appui à la production.	2017-2022	Financé par l'UE (70%) et d'autres PTF (Principauté de Monaco; AFD; CFSI; AGRA)

filieres-niebe-lait-produits-forestiers-non-ligneux-burkina/		organisations interprofessionnelles		opérateurs (OP et transformateurs).			
<i>Outils de facilitation des investissements</i>							
AgriNova / FBDES https://fbdes.bf/agrinova/	Pomme de terre ; manioc ; pisciculture ; apiculture. Production ; transformation	Entreprises (entreprise individuelles, SARL, SAS, SA) et coopératives	- Accès au financement (financement d'investissement, de fonds de roulement, prise de participation ou prêt participatif) - Développement des services aux entreprises (création de 2 incubateurs)	20 MD de FCFA. Renforcement des capacités de 200 entreprises et création de 141 entreprises.		2019-2021. Territoire national.	10% par l'Etat burkinabè et 90% par les partenaires au développement et le secteur privé. Sous la tutelle financière du MINEFID, mis en œuvre par le Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES)
Code des investissements https://www.assemblee-nationale.bf/IMG/pdf/loi_038_portant_code_des_investissements.pdf	Tous secteurs ; conditions préférentielles pour les acteurs de l'agro-industrie. Transformation .	Moyennes et grandes entreprises (réalisant des investissements supérieurs à 100 M de F CFA ; créant plus de 20 emplois)	- Avantages fiscaux et douaniers (5 régimes privilégiés en fonction du montant de l'investissement et des emplois créés).		Exclusion des entreprises exerçant uniquement des activités de négoce et des entreprises exerçant des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.	Créé en 1998, modifié en 2018.	
Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques (ASPHF) https://www.informea.org/fr/node/483550	Production ; transformation (artisanale ou semi-industrielle)	Petite et moyennes entreprises (réalisant un investissement supérieur à 15 M de FCFA)	- Avantages fiscaux et douaniers (5 régimes privilégiés en fonction du montant de l'investissement et des emplois créés).		Exclusion des opérations de négoce et des opérations de transformation industrielle de grande envergure.	Adopté en 2018.	
ABI Agence burkinabè des investissements https://investburkina.com/	Tous secteurs	Investisseurs nationaux et étrangers	- Promotion des investissements directs étrangers et des investissements nationaux de grands volumes - Mise en relation des entreprises et des investisseurs			Créée en 2018.	

			- Demandes d'agrément et d'autorisations spéciales liées à l'investissement				
Pôle de Croissance agricole de Bagré http://www.bagrepole.bf	Production ; transformation Filière prioritaire : riz	Investisseurs nationaux et étrangers ; PME	- Facilités fiscales, douanières et foncières - Mise en place d'infrastructures (transport, hydroagricoles) - Développement des services financiers de proximité - Renforcement des capacités et subvention aux activités des PME et OP (via le fonds FASBagré)		Le Fonds d'appui à capital partagé (FASBagré) a été modifié pour étendre les possibilités d'appuis fournis aux PME, OP et petits exploitants. Le schéma de réinstallation et de reconversion des PAP a été jugé inadéquat.	Zone de Bagré. Projet initié dès 1986. Puis, mise en œuvre du Projet Pôle de croissance de Bagré (PPCB) de 2011 à 2018 ; mise en œuvre du Projet d'appui au pôle de croissance de Bagré (PAPCB) à partir de 2016.	Financé par la Banque mondiale (133,7 M de \$ dans le cadre du PPCB) ; la BAD (20,35 MD de F CFA dans le cadre du PAPCB) et l'Etat burkinabè. Sous la tutelle du MICA. Mise en œuvre des projets par la Société de développement intégrée du pôle de Bagré.

NB. Ce recensement n'est pas exhaustif, il présente les principaux éléments d'information collectés au cours d'entretiens, sur les sites internet et/ou dans les documents de projet des différents dispositifs d'appui aux opérateurs privés de l'agro-alimentaire mentionnés. Il pourra être affiné et complété par la suite.

3.2 L'appui aux opérateurs privés dans l'agro-alimentaire : éléments saillants

Le recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires, et leur cartographie, a permis de tirer quelques éléments de synthèse sur les dynamiques en cours au Burkina Faso. Les éléments de synthèse sont organisés autour de la typologie des dispositifs d'appui proposée : (i) structures d'appui aux opérateurs privés ; (ii) projet d'appui au développement et à la structuration du secteur privé ; (iii) outils de facilitation des investissements – bien que certains éléments d'analyse soient transversaux.

Ces éléments de synthèse sont à mettre en discussion et à approfondir dans un second temps, pour pouvoir en tirer des enseignements sur les bonnes pratiques d'appui aux opérateurs privés, au regard de l'implication des agricultures familiales dans les filières et de l'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Structures d'appui aux opérateurs privés

Il s'agit des structures pérennes, publiques ou privées qui offrent des services aux entreprises (appui à la création, à la gestion et au développement d'entreprise ; accès au financement).

Un ciblage orienté vers les PME, et plus spécifiquement les PME de la transformation

La grande majorité des dispositifs recensés ciblent les PME et les TPE, bien que la définition des catégories d'acteurs ne soit pas partagée de manière homogène. Certains dispositifs ciblent aussi expressément les sociétés coopératives.

La faible formalisation des entreprises est un frein d'accès aux dispositifs d'appui, si bien que de nombreux dispositifs d'appui incluent un accompagnement à la formalisation (autant pour les entreprises que les coopératives). Certains rares dispositifs incluent néanmoins les acteurs informels dans leurs cibles (comme le Hub-IIT par exemple).

La grande majorité des dispositifs recensés ciblent le maillon de la transformation, qui offre le plus d'opportunité de création de valeur ajoutée et de création d'emplois. C'est aussi un maillon stratégique pour le développement de l'entrepreneuriat féminin – la transformation étant une activité traditionnellement féminine.

Des besoins multiples, particulièrement en renforcement des capacités pour la gestion et le développement d'entreprises

Des avancées sont soulignées en ce qui concerne l'information et l'accompagnement à la création et à la formalisation des entreprises. Les entreprises manquent néanmoins d'un accompagnement post-crédit et de services de coaching de proximité sur la gestion et le développement d'entreprises (les PME de l'agro-alimentaire ont une durée de vie très courte).

L'accès au financement est un obstacle majeur pour le développement des PME de l'agro-alimentaire (cherté du crédit ; difficulté à fournir les garanties exigées), d'autant qu'elles évoluent dans un secteur à risque. Les entreprises ont à la fois des besoins en capital et des besoins en fonctionnement (fonds de roulement notamment). La plupart des dispositifs d'appui se concentrent sur les financements de fonds de roulement alors que la sous-capitalisation des entreprises freine considérablement leur développement. Un des obstacles à la capitalisation des entreprises semble être la volonté des entrepreneurs à contrôler la quasi-totalité du capital.

Néanmoins, plusieurs acteurs insistent sur la nécessité première du renforcement des capacités (en gestion et développement d'entreprises). Les appuis au financement des PME ne sont efficaces que s'ils sont couplés à un dispositif d'accompagnement et de renforcement des capacités.

Peu de structures d'appui aux entreprises développent des services en matière d'appui aux stratégies de commercialisation/distribution, qui restent un point faible des entreprises sahéliennes. Certaines initiatives existent dans le cadre de projets, comme dans le cas du projet Meriem (voir l'encadré ci-dessous).

Exemple n°1 – Renforcer les stratégies de promotion et de distribution des entreprises sahéliennes

Le cas du projet Meriem

Le projet pilote Meriem vise à développer une offre locale d'aliments fortifiés de qualité accessibles dans les capitales sahéliennes de Bamako (Mali), Niamey (Niger) et Ouagadougou (Burkina Faso). Pour cela, il accompagne des entreprises à développer et distribuer des produits adaptés aux besoins nutritionnels des jeunes enfants et de leurs mères. Co-financé par l'AFD et la fondation Gates, il est porté par un pool de 7 partenaires (Gret, Hystra, IRD, Iram, Ogilvy, Thinkplace, ICI). Au Burkina Faso, 2 entreprises sont accompagnées : Fortis qui commercialise une farine infantile fortifiée en vitamine et minéraux produite par SODEPAL ; et les Grands Moulins du Faso / Boulangerie Wend-Konta pour du pain à la patate douce à chaire orange.

Partant du constat du sous-investissement des entreprises sahéliennes dans la promotion et la distribution, le projet concentre ses appuis sur ces aspects (80% du budget opérationnel est consacré aux financements des activités de promotion et de commercialisation). L'objectif est de « dé-risquer le lancement d'un produit ». Le projet teste et capitalise des innovations en matière de développement de nouveaux produits, de distribution et de promotion (camionnette circulant dans les rues non goudronnées pour atteindre les clients des quartiers non lotis par exemple ; campagnes de communication axées sur les aspirations des consommateurs et moins des bénéfices nutritionnels directs des produits). Le projet cherche à s'insérer dans les canaux de distribution classiques (grossistes, semi-grossistes, boutiquiers), mais aussi les canaux de la restauration et de l'hôtellerie. Une application a été proposée aux entreprises pour améliorer le suivi de leurs ventes. Certains appuis à la production ont néanmoins été nécessaires. En revanche, le projet n'intervient peu sur la relation des entreprises aux producteurs²⁹.

Des structures d'appui géographiquement concentrées et trop faiblement coordonnées

Les structures d'appui aux entreprises sont très fortement concentrées dans la capitale Ouagadougou. Cette centralisation est un obstacle important pour le développement des entreprises de l'agro-alimentaire, d'autant que les transports sont peu performants et que l'accessibilité de la capitale depuis certaines régions se réduit avec l'aggravation du contexte sécuritaire. Des initiatives intéressantes existent néanmoins pour rendre accessible en zone rurale les services aux entreprises (mise en place et dynamisation des Centres de Ressources en Entreprenariat Rural - CREER).

²⁹ Entretien avec Martial Pouret (Gret), 16/06/20

Exemple n°2 – Rendre accessible les services aux entreprises en zones rurales

Le cas des CREER

Les Centres de Ressources en Entrepreneuriat Rural (CREER) sont des entreprises de services de proximité, qui apportent une offre de prestation aux micro-entreprises rurales (MER) sur :

- (i) l'appui au montage de plans d'affaires et la facilitation de l'accès au financement ;
- (ii) les formations techniques et en gestion ;
- (iii) l'accès à l'information (notamment sur les marchés et les technologies).

51 CREER ont été mis en place dans le cadre du Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU), financé par le FIDA (2012-2016) dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre Est, du Centre Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins et du Nord. Le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA), qui prend la suite du PASPRU, prévoit de renforcer 25 CREER et de mettre en place 5 nouveaux CREER pour appuyer les micro-entreprises rurales dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts-Bassins, et du Sud-Ouest³⁰.

Les CREER sont gérés par un gestionnaire qui réside dans la localité et parle l'une des langues de la localité. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) assure leur recrutement, le renforcement de leurs capacités en matière de services de développement des entreprises et leur certification. Le gestionnaire de CREER est incité à développer des initiatives pour atteindre des cibles autres que les MER, afin de rentabiliser le CREER et de pérenniser ses actions envers les MER de sa zone.

La coordination des différents dispositifs d'appui aux entreprises est jugée insuffisante, malgré des efforts faits en ce sens, notamment autour de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, qui héberge les Centres de formalités des entreprises (CEFORE), les Centres de facilitation des actes de construire (CEFAC) et le Centre des guichets uniques du commerce et de l'investissement (CGU-CI), le Centre d'information juridique des affaires (CIJA), et qui a pour mission l'exécution des projets d'appui au secteur privé.³¹

Cependant, de plus en plus de projets d'appui au secteur privé sont gérés directement au niveau des ministères, et ne s'appuient pas nécessairement sur la Maison de l'Entreprise mais sur des « facilitateurs » (bureaux d'études ou ONG implantés localement par exemple) qui accompagnent les opérateurs privés sur le terrain.

Au niveau ministériel, les dispositifs et projets d'appui aux entreprises de l'agro-alimentaire sont rattachés ou bien au Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation (MAAHM) ou bien au Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA) (*voir tableau ci-dessous*). Schématiquement, on peut dire que l'appui à la production et aux petites entreprises de la transformation artisanale ou semi-industrielle relève du MAAHM ; l'appui à la transformation industrielle et aux plus grandes entreprises relève du MICA. La compétence sur certains dispositifs (tels que les pôles de croissance agricole) fait l'objet d'un débat entre le MAAHM et le MICA³². La filière coton est rattachée au MICA.³³

³⁰ Entretien avec le PAPFA, 20/10/2020

³¹ Entretien avec la MEBF, 22/09/2020

³² Entretien avec la DGPER/MAAHM, 16/09/2020

³³ Entretien avec Lucien Rossignol, 3/03/2021

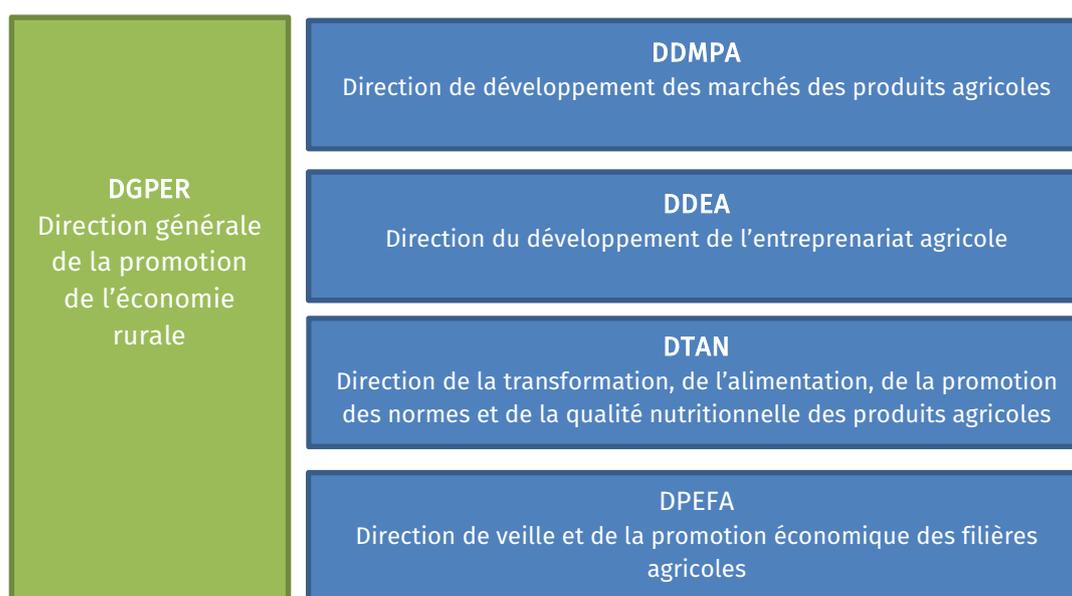
Tableau n° 5 - Répartition entre les ministères des projets et programmes participant à la promotion du secteur privé dans les filières agro-alimentaire

Programme budgétaire du MAAHM (DGPER)	Programme budgétaire du MICA
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de Développement d'Incubateurs d'Entrepreneurs dans les Filières Agricoles Porteuses (PDIEFAP) - Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) - Projet de développement de la valeur ajoutée des filières agricoles (VAFA) - Projet Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique (PACTE) - Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) - Programme de développement de l'agriculture (PDA/GIZ) 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'appui à la compétitivité des produits de la filière Karité (PACFIK) ; - Projet de réduction de la contamination du maïs et sous-produits à base de maïs par les aflatoxines au Burkina Faso, Afrique de l'ouest (RECMA-BF) ; - Projet de création et de mise en place d'Incubateurs, de Pépinières et d'Hôtels d'Entreprise dans le secteur Agroalimentaire (PIPHE-SA) - Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest volet Burkina Faso (PACAO-BF)

Sources : sites internet du MAAHM et du MICA³⁴

Au niveau du MAAHM, une direction spécifique pour la promotion de l'économie rurale, la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER) a été créée en 2008 (*voir schéma ci-dessous*).

Schéma n°1 - Les services de la DGPER.



Sources : site internet du MAAHM³⁵.

Les appuis aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires se font dans le cadre des budget-programme du ministère. Il est difficile de chiffrer le volume global des appuis aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso (par manque d'accès à des données consolidées à ce jour). A titre indicatif, le programme budgétaire 077 « Economie agricole »³⁶ mis en œuvre par la DGPER est évalué à 22,4 milliards

³⁴ <https://www.agriculture.bf/> [Consulté le 10/02/21] ;

https://www.commerce.gov.bf/accueil/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=207&cHash=2bc65f37e82599d931c1a888e675bb3a [Consulté le 10/02/21]

³⁵ https://www.agriculture.bf/jcms/tra_8326/fr/les-services-centraux [Consulté le 10/02/21]

³⁶ Les autres programmes budgétaires concernent : les aménagements hydro-agricoles et l'irrigation (075) ; la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (076) ; le développement durable des productions agricoles (078) ; la

de F CFA (34,2 millions d'euros) pour 2021, soit 19,74% du budget global du MAAHM³⁷. La contribution de l'Etat à ce budget-programme est évaluée à 5,2 milliards de F CFA (soit 23,35%) et celles des partenaires à 17,2 milliards de F CFA (soit 76,65%). Le tableau ci-dessous donne plus d'indications sur la ventilation par action de ce budget-programme³⁸.

Tableau n°6 – Répartition du programme budgétaire 077 mis en œuvre par le DGPER (2021)

Action	077-01 : Entreprenariat agricole et agroalimentaire	077-02 : Accès aux financements et aux instruments de gestion des risques agricoles	077-03 : Développement des filières agricoles	077-04 : Accès aux marchés agricoles	077-05 : Promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles nationaux
Budget prévisionnel de l'action (2021)	2,6 MD F CFA	4,1 MD F CFA	8,5 MD F CFA	5,9 MD F CFA	1,3 MD F CFA
% du budget programme 077	11,69%	18,24%	37,83%	26,47%	5,77%
Contribution de l'Etat au coût de l'action	42,43%	16,95%	12,10%	18,70%	100%
Contribution des partenaires au coût de l'action	57,57%	83,05%	87,90%	81,30%	-

Sources : MAAHM, 2020.

Un impact et une prise en compte du lien aux producteurs limités

Peu de structures d'appui sont spécifiquement dédiées aux entreprises de l'agro-alimentaire. Mais on observe des initiatives récentes en ce sens avec la création d'incubateurs destinés aux entreprises de l'agro-alimentaire (PIPHE-SA de l'AFP-PME ou programme AgreenLab porté par La Fabrique) qui pourraient permettre de mieux prendre en compte les besoins et contraintes spécifiques au secteur (en particulier le lien aux producteurs-fournisseurs).

Peu de dispositifs prennent en compte l'impact de l'appui aux entreprises sur les producteurs et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Certains dispositifs, comme le Hub-IIT, conditionnent néanmoins l'appui aux entreprises agro-alimentaires à la transformation d'au moins un produit local.

Exemple n°3 – Inciter les petites entreprises de l'agro-transformation à la responsabilité sociale et environnementale

Le cas des Hub-IIT

Les Hub-IIT sont des dispositifs d'appui technologique pour les micro, petites et moyennes entreprises de la transformation agro-alimentaire. Ils sont mis en place au Mali, au Sénégal, au Tchad et au Burkina Faso dans le cadre d'un partenariat entre l'AFD et l'ONG TechDev. Au Burkina Faso, le Hub-IIT est hébergé par APROSSA (Afrique verte Burkina) qui bénéficie d'une

sécurisation foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural (079) ; le pilotage et le soutien transversal les différents programmes opérationnels du MAAH (080).

³⁷ Le budget prévisionnel global du MAAHM pour 2021 est de 113,44 MD de F CFA. L'ensemble des dépenses publiques allouées au secteur agricole au Burkina Faso étaient de 210 MD de FCFA (soit 7,82% du total des dépenses publiques) en 2019 (RESAKSS, 2020 : <https://www.resakss.org/> [Consulté le 28/03/2021]).

³⁸ MAAHM, 2020.

expérience dans l'accompagnement de groupements de transformatrices (Réseau des transformatrices de céréales du Faso – RTCF). Le dispositif est opérationnel depuis mars 2020.

Les Hub-IIT offre un accompagnement individualisé aux entreprises (sur les équipements et les emballages ; les procédés de production et de valorisation des déchets ; les bonnes pratiques d'hygiène) à condition qu'elles transforment au moins un produit local et démontrent leur motivation. Pour répondre aux besoins des entreprises, le Hub-IIT s'appuie sur une équipe de conseillers référents en développement technologique, le réseau régional des Hub-IIT ainsi que sur le service d'appui à distance de Tech-Dev (réseau international d'expert).

Le Hub-IIT accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de mesures sociales et environnementales à partir d'un diagnostic des risques et de propositions de mesures d'atténuation adaptées (par exemple, allègement du temps de travail pour les salariées ayant des enfants en bas-âge ; systèmes d'assurance maladie ; vidange des eaux usées utilisées pour la transformation du manioc et valorisation de l'amidon ; choix d'équipements moins consommateurs d'énergie). Les micro et petites entreprises peuvent difficilement entrer dans des relations contractuelles formelles avec les producteurs, car leurs capacités d'approvisionnement restent limitées. Le Hub-IIT les incite néanmoins à développer des relations de confiance avec des fournisseurs, plutôt que de s'approvisionner sur le marché. Le regroupement des micro et petites agro-entreprises pourrait également permettre de développer les achats groupés³⁹.

L'impact des dispositifs d'appui aux entreprises est globalement très limité (faible nombre d'acteurs appuyés).

Projets d'appui au développement et à la structuration du secteur privé

Il s'agit des projets financés dans le cadre de la coopération au développement, mis en œuvre par des institutions publiques ou des organisations privées, pour une durée déterminée.

Multiplication des projets d'appui au secteur privé dans l'agro-alimentaire

La promotion du secteur privé irrigue de plus en plus les programmes et projets de développement agricole et rural, au Burkina Faso comme ailleurs. Chaque agence de coopération a son programme d'appui au secteur privé dans le secteur agricole et agro-alimentaire : le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) pour la coopération danoise (Danida), le Projet d'agriculture contractuelle et de transition écologique (PACTE) pour l'AFD et l'UE, l'Appui au développement d'un entrepreneuriat inclusif et durable dans la région Centre-Est du Programme de coopération bilatérale de la coopération technique Belge (Enabel), ou encore le Programme d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat agricole (Papea) de la coopération suisse (DDC).

Ces programmes sont pour la plupart très jeunes (lancement entre 2018 et 2020 – sauf pour le PCESA qui est en cours de clôture), avec encore peu de recul pour tirer des enseignements et des leçons apprises. La capitalisation des innovations mises en place et le partage d'expériences seront essentiels pour identifier des bonnes pratiques.

³⁹ Entretien avec Aprossa et le Hub-IIT, 2/09/20

La plupart des projets recensés portent sur l'ensemble du territoire national (PACTE, PADEL-B, PCESA depuis 2018⁴⁰, par exemple). Le PAPEA et le PAPFA sont concentrés dans certaines régions situées à l'Ouest du pays ; le programme de coopération belge intervient seulement dans la région du Centre-Est.

Promotion des relations d'affaires entre entreprises et producteurs

La plupart des projets d'appui au développement et à la structuration du secteur privé dans l'agro-alimentaire recensés, intègrent au moins un volet de facilitation des relations d'affaires entre entreprises et producteurs. « Alliances productives », « clusters d'affaires », « agriculture contractuelle » : cette facilitation prend différentes formes et modalités.

- Le PAPEA (DDC) encourage la formation de « **clusters d'affaires** » ou « grappes d'entreprises agricoles » qui regroupent tous les acteurs (fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, commerçants, prestataires de services, IMF et collectivités territoriales). Animés par des co-facilitateurs, ils visent à identifier les difficultés et opportunités de marché, afin d'élaborer des stratégies commerciales collectives.⁴¹
- Le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage au Burkina (PADEL-B), financé par la Banque mondiale, cofinance les investissements portés par des « **alliances productives** » rassemblant des OP et des partenaires en amont et/ou aval. Les « alliances productives » peuvent être formalisées en groupement d'intérêt économique (GIE).⁴²
- Le Fonds d'**agriculture contractuelle** du PACTE (AFD, UE) finance des projets de promotion de l'agriculture contractuelle, porté par un « opérateur de projet » (ONG, bureau d'étude) et associant au minimum une OP et une entreprise de transformation/valorisation ou de conditionnement (ou un acheteur institutionnel). Le projet a aussi pour objectif d'accompagner le Gouvernement dans le développement d'une politique d'agriculture contractuelle.⁴³ Dans son programme de coopération bilatéral, Enabel s'appuie aussi sur des facilitateurs pour la mise en place de contrats entre entreprises et producteurs⁴⁴.
- Le projet Go In (Gouvernance des chaînes de valeur et Inclusion des filières niébé, lait et produits forestiers non ligneux au Burkina Faso) mis en œuvre par le GRET appui à la formalisation et développement des relations contractuelles entre producteurs et transformateurs par l'intermédiaire des **interprofessions** – au niveau territorial et national (contrats, cahiers des charges communs, guides de bonnes pratiques, stratégies d'approvisionnement).⁴⁵
- Dans le cadre du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA) financé par le FIDA, l'appui apporté aux OP (subvention pour les intrants, les équipements et le conseil agricole) est conditionné à la mise en place d'un **contrat entre l'OP et un opérateur de marché**. Pour faciliter les relations contractuelles entre OP et

⁴⁰ Le programme a été étendu de 5 régions à l'ensemble des régions en 2018.

⁴¹ Site internet de Helvetas : https://www.helvetas.org/fr/burkinafaso/ce-qu-on-fait/comment-on-travaille/nos-projets/afrique/burkina-faso/Burkina%20Faso_PAPEA [Consulté le 22/01/21]

⁴² Site internet du PADEL-B : <http://www.padel-b.org/> [Consulté le 22/01/21] ; entretien avec la CPF 15/09/20

⁴³ Entretien avec l'AFD, 24/09/20 ; site internet du PACTE : https://pacte.agriculture.bf/?page_id=563 [Consulté le 22/01/21]

⁴⁴ Entretien avec Enabel, 3/09/20

⁴⁵ Entretien avec Kouka Kaboré (Gret), 17/03/2021

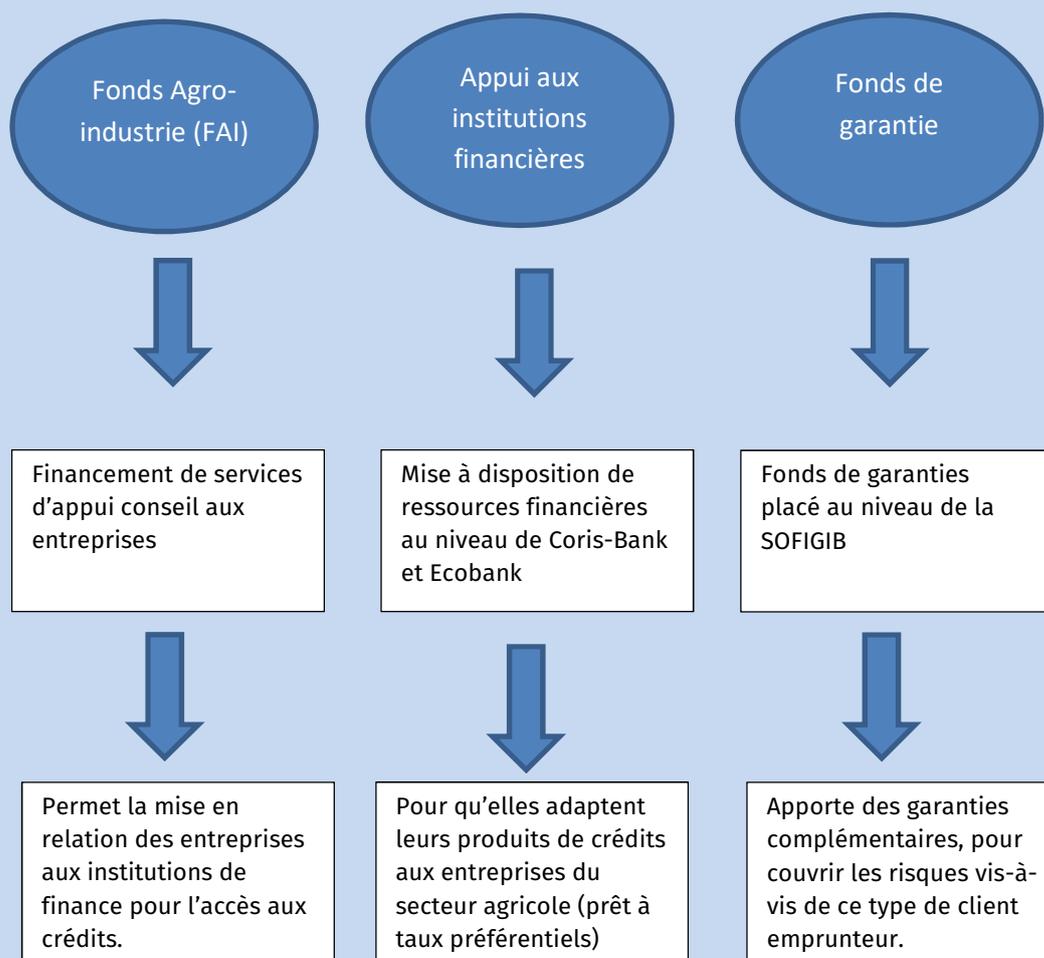
opérateurs de marché, des dialogues d'affaires sont animés par les Chambres régionales d'agriculture, et un modèle type de contrat de commercialisation est proposé⁴⁶.

Faciliter l'accès au financement dans un secteur à risque

Plusieurs projets visent également l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les entreprises agricoles et agro-alimentaires. En effet, en raison de la nature risquée de l'activité agricole, les financements sont souvent très coûteux et peu accessibles (éloignement des agences des institutions financières ; impossibilité pour les entreprises à fournir les garanties exigées).

Exemple n°4 – « Dériskuer » le financement des PME de agro-alimentaires *Le cas du FAI (PCESA)*

Le Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA), financé par le Royaume du Danemark (Danida), l'État burkinabè et l'Union européenne, a débuté en 2013 et est en phase de clôture. Il vise l'augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles dans les 13 régions du Burkina Faso. Sa composante (A) appuie les entreprises agricoles à travers trois instruments présentés ci-dessous.⁴⁷



⁴⁶ Entretien avec le PAPFA, 20/10/20.

⁴⁷ Site internet du PCESA : <https://www.pcesa.bf/> [Consulté le 22/01/21] ; entretien avec Coris Bank, 1/09/2020.



Appui-conseil et prêts pour financer les investissements et les besoins en fonds de roulement des entreprises du secteur agricole

Parmi les leçons apprises du programme PCESA, afin de s'assurer de la solidité financière des PME et de leurs capacités à rembourser le crédit, les acteurs insistent sur l'importance d'aller au-delà de la présentation d'un « plan d'affaires » avec un mécanisme de financement complet et du renforcement des capacités de qualité⁴⁸. Le ciblage orienté vers les entreprises de moyenne envergure (chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 millions de F CFA) permet d'avoir un effet d'entraînement important sur toute la chaîne de valeur (développer les liens avec les autres maillons dont les fournisseurs et producteurs à la base)⁴⁹.

Si le PCESA ne travaille pas expressément sur la contractualisation (contrairement à d'autres projets comme le PACTE), il s'intéresse néanmoins au réseau des fournisseurs de l'entreprise (qui peuvent être des petits producteurs individuels, des coopératives ou des intermédiaires), toujours dans l'objectif de garantir le remboursement du crédit par l'entreprise⁵⁰. Un appui peut être fourni dans le cadre du FAI/PCESA pour permettre l'identification des producteurs-fournisseurs par les opérateurs économiques lors du diagnostic et montage de projet, des appuis à la formation, en équipements et en intrants pour ces producteurs fournisseurs⁵¹.

Le mécanisme d'accès au financement mis en place dans le cadre du PCESA est jugé comme une bonne pratique à répliquer et à mettre à l'échelle. Ainsi, le programme de coopération belge comprend la mise en place d'un mécanisme de financement des PME dans la région du Centre-Est, avec un fonds de garantie conçu sur le modèle du PCESA et un fonds d'aide à l'investissement associé au crédit⁵².

Associer les institutions financières au développement et à la mise en œuvre des projets d'appui au secteur privé dans le secteur agro-alimentaire doit permettre de développer des produits et services spécifiques adaptés aux besoins et contraintes des entreprises agricoles et agro-alimentaires.

Plusieurs acteurs insistent sur la nécessité de développer également l'éducation financière au niveau des entreprises et coopératives de l'agro-alimentaire pour améliorer la compréhension et la confiance vis-à-vis des prestataires de services financiers.

Transition écologique et inclusion sociale

Plusieurs projets associent la promotion du secteur privé de l'agro-alimentaire à la promotion des énergies vertes. Le Fonds agro-industrie (FAI) mis en place par le PCESA intègre un fonds vert pour appuyer la réalisation d'investissements ayant des effets favorables sur l'environnement ou permettant de faire des économies d'énergie⁵³. L'entreprise ADI Prod Industrie qui évolue dans la transformation des oléagineux a par exemple été appuyée pour la

⁴⁸ Entretien avec le FAI/PCESA, 3/03/2021

⁴⁹ PCESA, 2020. b

⁵⁰ Entretien avec le FAI/PCESA, 3/03/2021

⁵¹ PCESA, 2020. c.

⁵² Enabel, 2019. Portefeuille Pays -Burkina Faso 2019-2023

⁵³ Site internet du PCESA : <https://www.pcesa.bf/> [Consulté le 22/01/21]; entretien avec ADI, 12/11/2020

formation des transformatrices, l'acquisition de petit matériel et d'une chaudière de grande capacité qui utilise les énergies vertes – avec la valorisation des déchets issus de la transformation en briquettes combustibles⁵⁴. Le programme AgreeLab financé par l'AFD vise à accompagner des start-up et PME à la fois dans le secteur de l'agro-industrie et celui des énergies renouvelables⁵⁵.

L'appui à la production fourni aux OP dans le cadre du PACTE (AFD/UE), est orienté vers les techniques agricoles écologiquement intensives. Des consultants ont été recrutés pour étudier comment renforcer les pratiques agro-écologiques dans les projets d'agriculture contractuelle appuyés par le PACTE.⁵⁶ Cette démarche d'intensification agro-écologique répond à un objectif de sécurisation de l'approvisionnement, qui nécessite des rendements durablement élevés et des produits de qualité⁵⁷.

La plupart des projets de développement du secteur privé dans l'agro-alimentaire intègrent un ciblage favorable aux femmes et aux jeunes. Dans le cas du PADEL-B, par exemple, la part de l'apport personnel pour le cofinancement de micro-projets d'investissement est réduite pour les femmes et les jeunes (30% au lieu de 40%)⁵⁸.

Focus mis sur les filières vivrières et les produits locaux

Un certain nombre de projets de développement du secteur privé recensés ciblent en priorité les filières vivrières et/ou à potentiel de commercialisation sur le marché local, dans l'objectif de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Certains acteurs soulignent néanmoins que le « vivrier » n'est pas toujours une catégorie pertinente, dans la mesure où les systèmes de production sont interdépendants : au Burkina Faso, il existe une corrélation forte entre le « système coton » et la filière maïs⁵⁹ ; les plus gros producteurs vivriers sont les producteurs de coton. Certains projets ciblent également expressément des filières d'export à potentiel de création de valeur ajoutée locale (PFNL, sésame, soja et fruits pour la transformation).

Si l'objectif premier du FAI/PCESA est la croissance du chiffre d'affaires et des emplois créés par les PME de l'agro-alimentaire, via la mobilisation de financements bancaires et privés, le programme compte aussi dans ses résultats attendus l'augmentation du nombre de producteurs à la base intensifiant leur production. En phase de clôture, le programme a mené une évaluation des effets du FAI pour mesurer ses impacts sur les entreprises accompagnées mais aussi leurs réseaux d'approvisionnement (producteurs-fournisseurs). Le rapport de l'évaluation note que la prise en compte des fournisseurs et producteurs à la base a permis d'avoir des effets directs et indirects sur ces acteurs qui accèdent à des revenus saisonniers : en mars 2020, 883 fournisseurs-producteurs sont connectés à une entreprise partenaire et bénéficient de revenus pour les campagnes agricoles et la prise en charge de leurs ménages. Parmi ses recommandations, l'évaluation recommande de mettre en place un système de protection des petits producteurs agricoles et des travailleurs qui sont souvent vulnérables sur toute la chaîne de valeur. Un guide de protection devra être produit, en mettant l'accent sur la transparence (prix, rémunération, autres conditions), la sécurité sociale (sécurité

⁵⁴ Entretien avec ADI, 12/11/2020

⁵⁵ Entretien avec La Fabrique, 17/09/2020

⁵⁶ Entretien avec l'AFD, 24/09/2020 ; site internet du PACTE : https://pacte.agriculture.bf/?page_id=563 [Consulté le 22/01/21]

⁵⁷ Entretien avec Lucien Rossignol, 3/03/2021

⁵⁸ Site internet du PADEL-B

⁵⁹ Inter-réseaux, 2019. BDS n°30.

sociale, protection des employés sur les lieux de travail, système d'assurance, gestion des risques, respect des engagements contractuels, éducation financière et sociale). Le respect de ces principes par les acteurs des différentes chaînes de valeurs pourrait être introduit dans la démarche d'accompagnement. Et l'évaluation du respect de ces principes devrait permettre de distinguer les entreprises accompagnées et de prévoir des avantages en leur faveur.⁶⁰

Les outils de facilitation des investissements

Il s'agit d'outils mis en œuvre pour attirer et faciliter les investissements des opérateurs privés (instruments fiscaux ; fonds de développement ; instruments financiers).

Des réformes récentes, encore peu opérationnelles

Plusieurs réformes récentes ont été entreprises pour améliorer le « climat des affaires » et attirer les investissements privés dans le secteur agro-alimentaire au Burkina Faso. Le code des investissements a été réformé en 2018⁶¹. Un code spécifique aux investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutique et faunique (ASPHF) a été adopté en 2018 également⁶². Les décrets d'application ont été adoptés en 2019 et un travail de communication a été entamé, bien que les dispositifs d'opérationnalisation ne soient pas encore fonctionnels⁶³.

Ces réformes sont notamment encouragées par les index de la Banque mondiale (*Doing Business* et *Enabling Business in Agriculture*) auxquels le gouvernement burkinabè accorde une grande importance. L'amélioration du classement *Doing Business* du pays fait partie des cibles du Programme national de développement économique et social (PNDES)⁶⁴. Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), chargé de formuler des recommandations pour l'amélioration du climat des affaires, s'appuie notamment sur les rapports « *Doing Business Better* » de la Banque Mondiale⁶⁵.

En avril 2019, le gouvernement burkinabè a créé la Banque agricole du Faso (BADF), qui héberge le Fonds de développement agricole (FDA). Un décret pour la mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole également a été adopté en juillet 2019. Dans la mesure où la mise en place de ces différents instruments est une avancée en matière de cibles du PNDES, leur création est parfois accélérée sans que les dispositifs d'opérationnalisation ne suivent à court ou moyen termes.

Un accès large en théorie, limité en pratique

Le code des investissements est accessible aux acteurs de la transformation agro-alimentaire semi-industrielle ou industrielle d'une certaine taille ; tandis que le code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques (ASPHF) cible en principe les acteurs de plus petite taille de la transformation artisanale ou semi-industrielle et les activités agricoles (*voir tableaux ci-dessous*).

⁶⁰ Entretien avec le FAI/PCESA, 3/03/2021 ; PCESA, 2020.b

⁶¹ Loi n° 038-2018/AN portant code des investissements au Burkina Faso.

⁶² La loi n° 017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique au Burkina-Faso

⁶³ Entretien avec la DGP/MAAHM, 16/09/20 ; entretien avec la CPF, 15/09/20

⁶⁴ http://cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf

⁶⁵ Site internet du Conseil présidentiel pour l'investissement : <https://cp-investburkina.com/presentation-cpi/> [Consulté le 10/02/21]

Parmi les limites d'accès aux exonérations prévues dans le Code des investissements, le délai de réalisation de l'investissement en trois ans a été souligné, d'autant que les difficultés d'obtention d'un financement auprès des institutions financières retardent la réalisation de l'investissement. Par ailleurs, certaines dispositions du Code ciblent les entreprises ayant moins de 3 ans d'existence. Des phénomènes de concurrence déloyale, avec la création *ad hoc* d'entreprises par des investisseurs privés en vue de bénéficier des avantages fiscaux, ont pu être observés, notamment sur les filières sésame et karité.

Tableau n°7 - Les 5 régimes privilégiés du Code des investissements

	Régime A	Régime B	Régime C	Régime D**	Régime E
Investissement (FCFA) *	100 à 500 M	500 M à 2 MD	2 à 25 MD	> 1 MD	> 25 MD
Emplois créés	20	30	40	30	100

* Pour les entreprises des secteurs de la transformation des matières premières issues du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, les entreprises des secteurs des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement et de l'artisanat, les critères de seuil d'investissement et de création d'emploi sont réduits au quart.

** Le régime D concerne les entreprises d'exportation

Source : Loi n° 038-2018/AN portant code des investissements au Burkina Faso

Tableau n°8 - Les 5 régimes privilégiés du Code des investissements ASPHF

	Régime A	Régime B	Régime C	Régime D	Régime E*
Investissement (FCFA)	> 15 M	15 – 125 M	125 – 500 M	> 500 M	> 250
Emplois créés	1	5	7	10	7

* Le régime E concerne les entreprises de transformation semi-industrielle d'exportation.

Source : La loi n° 017-2018/AN portant code des investissements agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique au Burkina-Faso

Un certain nombre de fonds nationaux non spécifiques au secteur agricole sont également accessibles aux acteurs du secteur agro-alimentaire les plus vulnérables (Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF); Fonds d'appui au secteur informel; Fonds d'appui aux initiatives des jeunes).

Si le ciblage de ces outils se veut large, l'accès est dans la pratique bien plus difficile pour les acteurs de petite taille (en particulier pour les agriculteurs familiaux). Le premier obstacle tient au manque d'accès à l'information, notamment en zone rurale. De plus, ils n'ont pas toujours la capacité de postuler (difficulté à monter un plan d'affaires viable qui est souvent requis) ou d'accéder aux garanties qui existent.

Concernant le code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques (ASPHF), plusieurs acteurs s'interrogent sur la façon dont les petits agriculteurs familiaux vont pouvoir justifier de la nature de leur investissement (tel que l'exige le code), contrairement aux entreprises agricoles enregistrées au registre du commerce et du crédit mobilier. « Comment faire la preuve que l'on est agriculteur ? Au Burkina Faso, tout le monde est paysan. » ⁶⁶ Les petits producteurs restent pourtant les premiers investisseurs dans l'agriculture. La Chambre nationale d'agriculture prépare un second recensement général de l'agriculture pour enregistrer les exploitations agro-sylvo-pastorales, halieutiques et

⁶⁶ Entretien avec la CPF, 15/08/20

fauniques et doter les agriculteurs d'une carte professionnelle. Ce processus décidé en 2015⁶⁷, sous la transition, tarde à être opérationnalisé.

Exemple n°5 – Utiliser les réseaux existants pour faciliter un accès large aux dispositifs d'appui

Observations de la CPF

Comment faciliter l'accès de tous les bénéficiaires potentiels aux instruments d'appui et de facilitation des investissements ? Y compris l'accès des petits producteurs éloignés, des jeunes et des femmes, des coopératives de base ?

Des dispositifs déconcentrés, qui utilisent à la fois le réseau de l'encadrement technique du MAAHM, celui des Chambres d'Agriculture et celui des OP, jusqu'au niveau communal, permettraient d'améliorer l'information et l'accompagnement nécessaire tout en minimisant les coûts.

Le programme AgriNova, mis en œuvre par le Fonds de développement économique et social, s'est appuyé sur la Confédération paysanne du Faso (CPF) pour assurer la diffusion de l'information sur les dispositifs de financement existant auprès des structures membres à tous les niveaux.

Les OP peuvent accompagner le développement d'instruments de facilitation des investissements, en complément des dispositifs publics, et doivent être renforcées en capacités pour cela. Dans chaque ville du Burkina, on trouve un siège d'OP. Ils ont un potentiel à devenir des centres d'information et de ressources pour les jeunes ruraux.

Faiblesse des investissements privés à grande échelle, malgré les initiatives pour les attirer

Le régime des partenariats public-privé (PPP), plébiscité par le PNDES, a été révisé en 2017 (allègement des procédures de contractualisation pour remédier à la lenteur constatée dans la mise en œuvre des projets⁶⁸). Actuellement, aucun PPP en cours ne porte sur le secteur agricole ou agro-alimentaire. Il faut noter un taux d'échec très important des PPP, tout secteur confondu.

Le gouvernement se trouve souvent en difficulté pour trouver des investisseurs privés pour développer des projets dans le secteur agro-alimentaire. Il a par exemple fallu de longues années pour trouver un repreneur pour l'usine textile Faso Fani à Koudougou fermée en 2001 ; et le partenariat conclut entre l'Etat et la société turque Ayka Textile en 2018 (dans le cadre d'une société d'économie mixte⁶⁹) ne s'est pas encore concrétisé par une relance de la production. Autre exemple, la société marocaine OCP s'est finalement retirée du projet porté par le gouvernement burkinabè pour le montage d'une usine d'engrais à Koupèla.

Dans le cas du pôle de croissance agricole de Bagré, les dispositifs mis en place pour attirer les investisseurs privés étrangers ont porté peu de fruits. Les dispositifs ont été réorientés vers les investisseurs nationaux, voir locaux⁷⁰. Les retards des travaux d'aménagement de la zone expliquent en partie la faiblesse de réalisation des investissements. Bagrépôle a lancé

⁶⁷ Article 52 de la loi N°070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

⁶⁸ Loi n° 042-2017/AN portant allègement des procédures de contractualisation du programme des projets de partenariat public-privé

⁶⁹ Site internet de Jeune Afrique : <https://www.jeuneafrique.com/527940/economie/textile-mega-projet-turc-343-millions-deuros-burkina-faso/> [Consulté le 12/02/21]

⁷⁰ Entretien avec la MEBF, 22/09/20

un appel d'offre en 2013 qui a conduit à retenir 108 investisseurs en 2014, pour une superficie totale de 9 500 ha, qui attendent que les travaux d'aménagement publics soient terminés avant de procéder à leurs propres investissements d'aménagement. Les actions prises pour libérer du foncier au bénéfice des investisseurs privés sont controversées.⁷¹

Le bilan de la NASAN (Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle) souligne également la très faible réalisation des investissements prévus. 19 entreprises dont 10 locales et 9 internationales⁷² ont signé des lettres d'intention d'investissement en 2012. On constate des investissements quasi nuls au niveau des entreprises nationales (pour des raisons techniques ou organisationnelles) et un manque d'information concernant les entreprises internationales.⁷³

Parmi les freins à l'investissement dans le secteur agricole et agro-alimentaire au Burkina Faso, sont soulignés : l'enclavement du pays ; la médiocrité des infrastructures (coût de l'énergie et des transports parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest⁷⁴) ; la crainte de l'instabilité politique et de la fiabilité juridique ; la dégradation du contexte sécuritaire ; le défi de la sécurisation foncière (*voir encadré ci-dessous*) ; l'irrégularité de l'offre de matière première. Des facteurs culturels ont également été soulignés au cours des entretiens : aversion au risque importante au niveau des investisseurs nationaux (en comparaison avec les pays côtiers tels que la Côte d'Ivoire par exemple) ; cas d'échec de certains investisseurs étrangers dans leurs relations avec les autorités coutumières. La collusion entre les élites politiques et les élites économiques limite aussi fortement l'arrivée de nouveaux investisseurs nationaux sur le marché.

L'une des clés évoquée par les acteurs interrogés, reste la mobilisation des investissements nationaux – éventuellement en partenariat avec des investisseurs étrangers, en assurant une courroie de transmission via des organisations nationales. L'expérience de la NASAN a montré notamment que les entrepreneurs nationaux sont bien présents et ont une certaine habitude à évoluer dans un environnement avec de multiples contraintes. Les entreprises nationales sont également davantage dans le développement des filières vivrières locales⁷⁵.

Encadré – Le défi de la sécurisation foncière

La sécurisation des droits fonciers est un défi de premier plan pour promouvoir des investissements agricoles inclusifs et des modèles d'entreprises porteurs d'opportunités pour les petits producteurs⁷⁶.

Au Burkina Faso, le système foncier, longtemps fondé sur l'inexistence de la propriété privée, a pu entraîner une installation non coordonnée d'agro-businessmen et une marchandisation de l'accès à la terre⁷⁷.

La loi portant régime foncier rural promulguée en 2009 et la révision en 2012 de la

⁷¹ AFD, CIRAD, 2017.

⁷² Les entreprises nationales étaient positionnées majoritairement dans la production et la transformation de produits du cru (riz, maïs, Oléo-protéagineux). Les entreprises internationales étaient tournées davantage vers les filières d'export (anacarde, karité, coton), la fourniture d'intrants et équipements agricole, les financements et les assurances.

⁷³ Inter-réseaux, SOS Faim Belgique, 2019. Rapport de l'atelier sur le rôle du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaire au Burkina Faso.

⁷⁴ Sur le coût des transports et l'enclavement du Burkina Faso, il faut néanmoins noter que cet obstacle aux investissements agit également comme une protection aux importations.

⁷⁵ AFD, CIRAD, 2017.

⁷⁶ Voir Vermeulen, Cotula, 2010.

⁷⁷ GRAF, 2011.

réorganisation foncière et agraire (RAF) ont mis fin au monopole foncier de l'Etat et marquent une avancée en matière de sécurisation des droits fonciers. Le domaine foncier est désormais divisé en trois domaines distincts : le domaine de l'Etat, le domaine des particuliers et le domaine des collectivités. La loi reconnaît officiellement les droits coutumiers et transfère la gestion du foncier aux communes rurales.

Cependant, la réorganisation foncière et agraire se heurte à de nombreuses difficultés d'opérationnalisation (complexité et incohérence des différentes lois foncières ; manque d'information et de communication auprès des communautés rurales ; retard dans la mise en place des institutions communales et villageoises prévues pour gérer le foncier ; fonds nécessaires au niveau national non prévus).⁷⁸ La RAF semble aujourd'hui conditionnée à l'arrivée de projets dans les différentes régions du pays et dotés des financements nécessaires. Plusieurs projets sont en cours (Projet ASTER de l'USAID dans les Région Centre-Nord, Sahel et Est ; Projet SFDI/CE de l'Enabel et l'ONF-BF dans le Centre-Est ; Projet PRO-ARIDES financé par l'Ambassade des Pays Bas dans Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest, l'Est et le Nord)⁷⁹.

Si les acteurs paysans reconnaissent la qualité du processus participatifs d'élaboration de la RAF, ils alertent sur les difficultés de mise en œuvre qui donnent lieu à des conflits fonciers et, dans certaines zones (notamment les zones cultivables autour des grands centres urbains), une activité de spéculation des promoteurs immobiliers. Pour beaucoup, le foncier est une « bombe à retardement » au Burkina Faso.

Le Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville a d'ailleurs annoncé le 9 février 2021 un moratoire sur les dossiers de promotion immobilière, et envisage la relecture des différents textes sur le foncier⁸⁰.

L'évolution de la réorganisation foncière et agraire et son opérationnalisation pourront avoir des effets sur les investissements agricoles et les modèles de production, qu'il conviendra de suivre et de mesurer.

Une présence encore timide des banques publiques de développement

Il y a encore peu d'investissements des banques publiques de développement dans le secteur agro-alimentaire au Burkina Faso. Proparco (filiale de l'Agence française de développement dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé) n'a pas de projets dans le secteur agro-alimentaire spécifiquement au Burkina Faso. Les tickets d'intervention de la banque sont en général trop élevés pour le niveau de structuration actuel du secteur agro-alimentaire du pays⁸¹. Néanmoins, Proparco a accordé un prêt à l'une des plus grandes entreprises africaines de négoce de matières premières agricoles, Export Trading Group (ETG), implantée notamment au Burkina Faso. Le remplacement d'une partie des lignes court-termes par une facilité long terme pour faire face aux besoins en fonds de roulement permanent de l'entreprise a vocation à maintenir 6 800 emplois directs et la création de 2 200 emplois supplémentaires⁸². La Société belge d'investissement pour les pays en développement (Bio-

⁷⁸ Site internet de Foncier & Développement [Consulté le 25/03/2021]

⁷⁹ Site internet de l'ONF-BF [Consulté le 25/03/2021].

⁸⁰ Eléments tirés de la soirée débat sur le « foncier face à l'accaparement des terres cultivables autour des grands centres urbains » organisé le 27 mars 2021 à Ouagadougou dans le cadre du Festival Alimentterre (SOS Faim), en présence du ROPPA, du Graf et du Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville.

⁸¹ Entretien avec l'AFD, 24/09/20

⁸² Site internet de Proparco : <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/export-trading-group> [Consulté le 22/01/21]

Invest) a investi dans un fonds d'emprunt qui offre des produits de prêt aux coopératives, aux transformateurs et aux exportateurs agricoles (*Fairtrade Access Fund*)⁸³.

3.3 Impact sur les agricultures familiales et la sécurité alimentaire : éléments de discussion

Le recensement des dispositifs d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso a fait apparaître plusieurs leviers mis en place pour assurer l'implication des agricultures familiales dans les filières et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La pertinence et l'efficacité de ces leviers restent à approfondir et à mettre en discussion. Quelles sont les contraintes et les opportunités de ces leviers ? Quels instruments favoriser ? Sous quelles modalités ? Comment mesurer l'impact réel de ces leviers sur l'implication des agricultures familiales et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ?

Ci-dessous sont listés les principaux leviers identifiés. Ils devront être reversés à la discussion auprès de l'ensemble des acteurs impliqués. La capitalisation et le partage d'expériences permettront par ailleurs d'apporter des éléments de réponse sur les bonnes pratiques d'appui aux opérateurs privés impliqués dans les filières agro-alimentaires à promouvoir.

- Conditionner l'appui aux entreprises de la transformation/valorisation à la transformation d'au moins un produit local ;
- Promouvoir la structuration du secteur privé non sur le maillon de la production mais en amont (intrants, équipement, financement, assurance) et en aval (transformation, commercialisation) pour éviter que les investisseurs privés ne se substituent et entre en concurrence avec les agricultures familiales dans l'accès aux ressources (foncier, eau, etc.) ;
- Faciliter les partenariats entre OP et entreprises de la transformation/valorisation et commercialisation⁸⁴ ;
- Cibler les filières vivrières, à potentiel de création de valeur ajoutée locale et/ou à potentiel de commercialisation sur le marché local ;
- Coupler les dispositifs d'appui aux entreprises à des dispositifs de soutien à la production (appui technique, organisationnel et financier aux OP notamment) afin d'assurer une disponibilité stable, en quantité et qualité suffisante pour les agro-entreprises ;
- Exclure des outils de facilitation des investissements les activités exclusivement commerciales ou de négoce (sans création de valeur ajoutée locale) ;
- Cibler en priorité les investisseurs nationaux.

Cette étude a permis de recenser et interroger un certain nombre de projets et dispositifs d'appui aux opérateurs privés. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'obtenir davantage de retours d'opérateurs privés de l'agro-alimentaire (entreprises et coopératives) sur les défis et opportunités qu'ils identifient.

L'analyse des résultats et impacts des différents dispositifs d'appui recensés sera, à terme, également essentielle pour nourrir la réflexion sur les bonnes pratiques d'appui. Les impacts

⁸³ Site internet de Bio-invest : <https://www.bio-invest.be/en/investments/fairtrade-access-fund-ta> [Consulté le 22/01/21]

⁸⁴ Sur les bonnes pratiques de partenariat entre OP et entreprises, les facteurs de réussite et les défis, voir notamment le travail d'Inter-réseaux et du FIDA à paraître en 2021 (Synthèse des leçons apprises sur les partenariats entre OP et entreprises).

sur la création d'emplois durables et décents (directs et indirects), les revenus, mais aussi sur la production et la consommation de produits locaux seront à prendre en compte.

4. Annexes

4.1 Bibliographie

Etudes et rapports

ACF, Oxfam, CCFD-Terre solidaire, 2017. Les pôles de croissance en Afrique de l'Ouest et du Centre : Réalités, impacts et enjeux.

AFD, CIRAD, 2017. Bilan de la mise en œuvre de l'Initiative NASAN au Burkina Faso. Rapport final.

FAO, IIED, 2010. Making the most of agricultural investment : A survey of business models that provide opportunities for smallholders.

<https://pubs.iied.org/12566IIED>

GRAF, 2011. Agrobusiness au Burkina Faso. Quels effets sur le foncier et la modernisation agricole ?
https://www.kit.nl/wp-content/uploads/2018/08/1767_KIT_boek_Burkina_web-version.pdf

INSD, 2018. Rapport d'analyse du VIIème Recensement industriel et commercial.

Inter-réseaux, SOS Faim Belgique, 2019. Rapport de l'atelier sur le rôle du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaire au Burkina Faso.

https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/ir_atelier_secteur_privé_cr.pdf

Inter-réseaux, Issala, SOS Faim Belgique, 2019. Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaire.

https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/ir-issala-sos_note_secteur_privé_fr.pdf

Inter-réseaux, 2019. Bulletin de synthèse n°30 : Coup d'œil sur l'agriculture et les politiques agricoles au Burkina Faso. *Inter-réseaux Développement rural.*

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bds_burkina_201219-vf.pdf

Inter-réseaux, Larès, 2017. Recensement d'expériences d'interprofession en Afrique de l'Ouest.

https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/recensement_des_oip_en_ao_synthese_finale_vf-reduit.pdf

IFC, 2019. Créer des marchés au Burkina Faso. Développer et mobiliser le secteur privé pour renforcer la résilience économique du Burkina Faso. *Diagnostic Secteur Privé Pays.*

<https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/f559446a-73de-423e-9b22-39160d023ed1/201907-CPSD-Burkina-Faso-FR.pdf?MOD=AJPERES&CVID=mNf5Hss>

Maison de l'entreprise du Burkina Faso, 2007. Etude sur le profil des secteurs porteurs et constitution d'une banque d'idées de projets privés au Burkina Faso.

<https://www.agriculture.bf/upload/docs/application/pdf/2018-01/progr-operationnel-2016-2020-final-prov1.pdf>

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydraulique, 2019. Stratégie de développement des filières agricoles au Burkina Faso (2019-2023).

https://pacte.agriculture.bf/wp-content/uploads/2020/02/Strat%C3%A9gie-de-D%C3%A9veloppement-des-Fili%C3%A8res-agricoles-au-Burkina-Faso-2019-2023_MAAHM-2019-1.pdf

Strauss, J. 2018. Notes de travail sur l'agribusiness, réalisées dans le cadre du Diagnostic secteur privé pays Burkina Faso (IFC/BM, 2019).

Documents de projet

Enabel, 2019. Portefeuille Pays -Burkina Faso 2019-2023

http://www.diplomatie.be/oda/BKF_Portefeuille_pays_def_v.30-11-2018.pdf

FIDA, 2017. Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA). Rapport de conception finale.

FIDA, 2016. Programme d'Appui et de Promotion du Secteur Privé en Milieu Rural (PASPRU). Rapport de supervision.

https://www.ifad.org/documents/38711624/40089498/Rapport%20de%20Supervision%20Juillet%202016_2/8c331bd9-3620-4709-bbf8-c23f564d0cc5

Ministère de l'agriculture et des aménagements hydraulique, 2020. Rapport de programmation 2021 du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricole (Décembre 2020)

PCESA, 2020.a Rapport des activités de la composante A (1^{er} janvier – 31 décembre 2019).

<https://www.pcesa.bf/wp-content/uploads/2019/01/Rapport-des-activit%C3%A9s-2019-Comp-A-PCESA-VF.pdf>

PCESA, 2020.b Evaluation des effets des projets du fonds agro-industrie dans le cadre du PCESA (mars 2020).

PCESA, 2020.c Rapport des activités de la composante A (1^{er} janvier – 30 juin 2020).

Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020.

http://cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf

Projet d'incubateur, de pépinière et d'hôtel d'entreprises dans le secteur de l'agro-alimentaire (PIPHE – SA)

<https://www.pndes2020.com/pdf/Piphe%20SA.pdf>

Sites internet

Site internet de l'AFP-PME : <http://www.afppme.bf/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de l'Agence burkinabè des investissements : <https://investburkina.com/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de l'APEX : <http://www.apexb.bf/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de Bagrêpôle : <http://www.bagrepole.bf> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de Bio-Invest : <https://www.bio-invest.be> [Consulté le 22/01/21]

Site internet de Commodafrica : <http://www.commodafrica.com/13-03-2019-crise-de-mevente-du-sucre-la-sn-sosuco-au-burkina-la-bouee-de-sauvetage-toujours-attendue> [Consulté le 16/02/20]

Site internet du Conseil présidentiel pour l'investissement : <https://cp-investburkina.com/presentation-cpi/> [Consulté le 10/02/21]

Site internet de la FAO : <http://www.fao.org/partnerships/private-sector/fr/> [consulté le 10/02/2021]

Site internet de FAOSTAT : <http://www.fao.org/faostat/fr> [Consulté le 24/03/2021]

Site internet du FBDES : <https://fbdes.bf/agrinova/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de Foncier & Développement : <https://www.foncier-developpement.fr/pays/afrique-de-louest/burkina-faso/> [Consulté le 25/03/2021]

Site internet du Gret (Go In) : <https://www.gret.org/projet/gouvernance-chaines-de-valeur-inclusion-filieres-niebe-lait-produits-forestiers-non-ligneux-burkina/> [Consulté le 25/03/2021]

Site internet du HEA-Sahel : <https://hea-sahel.org/burkina-faso/r-profil-hea> [Consulté le 18/02/20]

Site internet de Helvetas : https://www.helvetas.org/fr/burkinafaso/ce-qu-on-fait/comment-on-travaille/nos-projets/afrique/burkina-faso/Burkina%20Faso_PAPEA [Consulté le 22/01/21]

Site internet des Hub-IIT : <https://www.hub-iit.org/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de Jeune Afrique : <https://www.jeuneafrique.com/527940/economie/textile-mega-projet-turc-343-millions-deuros-burkina-faso/> [Consulté le 12/02/21]

Site internet du MAAHM : <https://www.agriculture.bf> [Consulté le 10/02/21]

Site internet de la MEBF : <https://www.me.bf/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet du Projet Meriem : <http://www.meriem-nutrition.org/> [Consulté le 20/01/21]

Site internet du MICA : <https://www.commerce.gov.bf> [Consulté le 10/02/21]

Site internet de l'ONF-BF : <https://onf-bf.org/> [Consulté le 25/03/2021]

Site internet du PACTE : <https://pacte.agriculture.bf/> [Consulté le 22/01/21]

Site internet du PADEL-B : <http://www.padel-b.org/> [Consulté le 22/01/21]

Site internet du PCESA : <https://www.pcesa.bf/> [Consulté le 22/01/21]

Site internet de Positive Planet : <http://www.positiveplanetinternational.org/project/35/senegal-burkina-faso-agreenlab.html> [Consulté le 20/01/21]

Site internet de Proparco : <https://www.proparco.fr> [Consulté le 22/01/21]

Site internet du RESAKSS : <https://www.resakss.org/> [Consulté le 28/03/21]

Site internet de SOS Faim Belgique <https://www.sosfaim.be/le-lait-local-burkinabe-contre-la-concurrence-deloyale/> [consulté le 16/02/20]

Site internet SN-SOSUCO : <https://snsosuco.com> [Consulté le 16/02/20]

Corpus juridique

Loi n° 038-2018/AN portant code des investissements au Burkina Faso.
https://www.assembleenationale.bf/IMG/pdf/loi_038_portant_code_des_investissements.pdf

Loi n° 017-2018/AN portant code des investissements agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique au Burkina-Faso
<https://www.informea.org/fr/node/483550>

Loi n° 042-2017/AN portant allégement des procédures de contractualisation du programme des projets de partenariat public-privé
https://lavoixdujuristebf.files.wordpress.com/2018/02/loi_042-2017_ppp.pdf

Loi n° 015-2017/AN portant loi d'orientation et de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso

<https://www.me.bf/sites/default/files/Loi%20PME%20au%20Burkina%20Faso.PDF>

Loi n°070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

https://lavoixdujuristebf.files.wordpress.com/2018/02/loi_070_pourtant_orientation_agro-sylvo_pastora.pdf

4.2 Liste des acteurs rencontrés

Organisations	Noms	Date et lieux
Maison de l'entreprise du Burkina Faso	Ismaël Sawadogo Thierry Bonou	22/09/20, Ouagadougou
APROSSA – Afrique Verte Burkina	Ouédraogo Nathalie	2/09/20, Ouagadougou
Hub-IIT	Désiré Nanema	2/09/20, Ouagadougou
Confédération paysanne du Faso (CPF)	Issoufou Porgo Traoré Dramane	15/09/20, Ouagadougou
Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB)	Ali Badara Diallo Oumarou Savadogo	21/10/20, Bobo-Dioulasso
Coris Bank	Sié Charles Kam	1/09/20, Ouagadougou
Enabel	Cyrille Koné	3/09/20, Ouagadougou
Gret (Projet Meriem)	Martial Pouret	16/09/20, à distance
Gret (Go In)	Kouka Kaboré	17/03/2021, Ouagadougou
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydraulique (DGPER)	Hubert Zongo	16/09/20, Ouagadougou
Agence Française de Développement	Adrien Absolu	24/09/20, Ouagadougou
Projet d'appui à la promotion des filières agricole (PAPFA/FIDA)	Issa Kouadima Traoré Moumouni	20/10/20, Bobo-Dioulasso
APROMAB (interprofession mangue)	Zalle Moussa	21/10/20, Bobo-Dioulasso
La Fabrique	Stephane Sanon	17/09/20, Ouagadougou
Entreprise Gebana	Claudio Scotto Ousseini Porgo	22/10/20, Bobo-Dioulasso
Entreprise Agro Deli International	Mme Diallo Monsieur Nouktara	12/11/20, Ouagadougou
Banque mondiale	Jeremy Strauss	3/09/20, à distance
Pacte	Lucien Rossignol	3/03/21, Ouagadougou
FAI / PCESA	Gerard Blondet Benjamin Bicaba Bahoundé Touré	3/03/21, Ouagadougou

Cette note a été rédigée par Marie Hur (Inter-réseaux Développement rural), avec le soutien financier du Ministère français de l'agriculture et de l'alimentation. Les auteurs tiennent à remercier les organisations et personnes ressources rencontrées pour leur disponibilité.